

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX INP
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2018

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP
* écoles partenaires



Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Nombre de membres en exercice composant le conseil	30
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	8
Total des membres ayant voix délibératives	27

N°	Intitulé
2018-63	Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2018
2018-64	Approbation du rapport annuel de prévention 2018 et du programme annuel de prévention 2019
2018-65	Approbation d'un ajout à la campagne d'emploi BIATSS – 2019
2018-66	Approbation de modifications aux règles de gestion des agents contractuels concernant l'évolution de la rémunération des agents BIATSS contractuels rémunérés hors ressources spécifiques
2018-67	Approbation de modifications de l'annexe 3 « Instances exerçant au sein de Bordeaux INP les compétences dévolues réglementairement au conseil académique » du règlement intérieur de Bordeaux INP
2018-68	Approbation de la signature de diverses conventions internationales
2018-69	Approbation de la politique qualité de Bordeaux INP
2018-70	Approbation de l'accueil de structures hébergées (Calyxis, Emulseo, TreeFrog Therapeutics et Sense4Data)
2018-71	Approbation du plan de communication 2018/2019

DÉLIBÉRATION N°2018-63 PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2018.

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP
* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Le directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU



DÉLIBÉRATION N°2018-64 PORTANT APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE PRÉVENTION 2018 ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION 2019

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 61 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité rendu par le CHSCT en date du 23 octobre 2018

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le rapport de prévention pour l'année 2018 est approuvé à l'unanimité.

Article 2

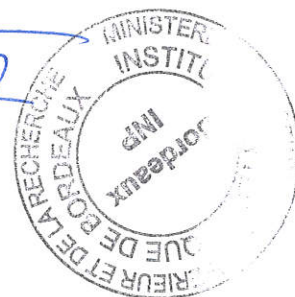
Le programme de prévention pour l'année 2019 est approuvé à l'unanimité.

Article 3

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



DÉLIBÉRATION N°2018-65 PORTANT APPROBATION D'UN AJOUT À LA
CAMPAGNE D'EMPLOIS BIATSS - 2019

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S T B B

E N S G T I

ENSI Poitiers

I S A B T P

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;
- Vu** la délibération n°2018-50 prise par le Conseil d'Administration lors de la séance du 28 septembre 2018 portant approbation de la campagne de postes 2019 : enseignants, enseignants chercheurs et BIATSS

Considérant l'avis favorable à l'unanimité rendu par le Comité Technique le 23 octobre 2018

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'additif suivant à la campagne d'emploi 2019 BIATSS est approuvé à l'unanimité :

- IGR (BAP J) affecté à la Direction générale des services / Direction Financière.

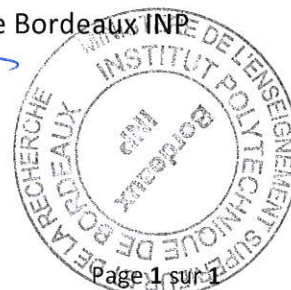
Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU



DÉLIBÉRATION N°2018-66 PORTANT APPROBATION DE
MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE GESTION DES AGENTS
CONTRACTUELS CONCERNANT L'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION
DES AGENTS BIATSS CONTRACTUELS RÉMUNÉRÉS HORS RESSOURCES
SPÉCIFIQUES

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat modifié ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention rendu par le Comité Technique le 23 octobre 2018

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Les modifications aux règles de gestion des agents contractuels, telles que définies dans le document annexé à cette délibération, sont approuvées à l'unanimité moins deux abstentions.

Ces modifications ne concernent que l'évolution de la rémunération des agents BIATSS contractuels rémunérés hors ressources spécifiques.

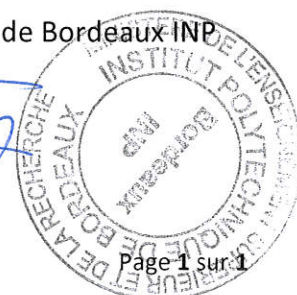
Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU





ENSEIRB
MATMECA
ENSEGID
ENSCBP
ENSTBB
ENSIC
ENSGTI*
ISABTP*
ENSI Poitiers*
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

REGLES DE GESTION DES AGENTS CONTRACTUELS



Direction des Ressources Humaines

Version approuvée par le conseil d'administration du 5 juillet 2016
Version modifiée soumise au comité technique du 23 octobre 2018

~~Ce document reprend des éléments actés au Conseil d'Administration du 04 septembre 2009 et au Comité Technique du 04 octobre 2011 sur les règles et procédures de gestion des agents contractuels.
Ce document synthétique vient compléter et faire évoluer ces règles et procédures.~~

Ce document sera communiqué à tout nouvel agent contractuel de Bordeaux INP qui devra attester en avoir pris connaissance lors de la signature de son contrat.

Le présent document s'applique à tout **personnel contractuel BIATSS**, à l'exception :

- des **agents vacataires** recrutés pour un nombre d'heures fixe ;
- des **contractuels étudiants** qui font l'objet d'une autre procédure explicitée dans la charte Emplois Etudiants votée par le conseil d'administration chaque année, après avis du conseil des études de Bordeaux INP.

I.	FONDEMENT JURIDIQUE	34
A.	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	34
B.	CADRE RÉGLEMENTAIRE À RESPECTER (LOI N°84-16 DU 11 JANVIER 1984)	34
II.	PROCEDURE ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT	45
A.	PROCEDURE PRATIQUE	45
B.	CONDITIONS	67
C.	PERIODE D'ESSAI	67
D.	REMUNERATION DES AGENTS RECRUTES HORS RESSOURCES SPECIFIQUES	78
III.	REGLES DE RENOUVELLEMENT	89
A.	RENOUVELLEMENT DE CDD	89
B.	CONDITIONS ET PROCEDURE DE PASSAGE EN CDI	910
IV.	REVALORISATION SALARIALE DES AGENTS RECRUTES HORS RESSOURCES SPECIFIQUES	1011
A.	POUR LES AGENTS EN CDD	1011
B.	POUR LES AGENTS EN CDD RECRUTES AVANT LE 01/01/2013 ET LES CDI	1113
V.	ACCOMPAGNEMENT RH	1113
A.	FICHE DE POSTE ET ENTRETIEN PROFESSIONNEL	1113
B.	HORAIRES ET CONGES	1113
C.	COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS (CCPAC)	1113
D.	LE DROIT A LA FORMATION	1214
E.	L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PARCOURS PROFESSIONNEL	1214

I. FONDEMENT JURIDIQUE

A. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifiée relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat.

B. CADRE RÉGLEMENTAIRE À RESPECTER (Loi n°84-16 du 11 janvier 1984)

Motif réglementaire	Article	Durée contrat	Possibilité CDI
Besoin permanent Emplois Cat A : lorsque la nature des fonctions ou les besoins le justifient	4.2°	CDD 3 ans max x2 (*) Temps complet	Au bout de 6 ans
Besoin permanent Emplois Cat B et C : pour un service incomplet n'excédant pas 70%	6 et 6 bis	CDD 3 ans max x2 (*) Temps incomplet	Au bout de 6 ans
Besoin ponctuel Remplacement temporaire d'un agent absent	6 quater	CDD Durée absence max Temps complet	Non
Besoin ponctuel Vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement de fonctionnaire	6 quinquies	CDD 1 an max x2 (**) Temps complet	Non
Besoin ponctuel Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	6 sexies	Saisonnier: 6 mois sur 12 Temporaire : 12 mois sur 18 Temps complet	Non

(*) CDD d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable sans excéder 6 ans

(**) CDD d'une durée de 1 an maximum, prolongation possible dans la limite d'une durée totale de 2 ans

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

II. PROCEDURE ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT

A. PROCEDURE PRATIQUE

➤ Expression du besoin du service demandeur

Les prévisions en besoins de recrutements/renouvellements sont discutées avec chaque directeur d'école, la directrice de la Prépa des INP et la directrice générale des services lors des réunions de préparation budgétaire au mois de septembre.

Ces besoins doivent être inscrits dans le budget prévisionnel de Bordeaux INP et doivent respecter le plafond d'emplois de l'établissement.

Ce plafond est voté en conseil d'administration lors de l'adoption du budget prévisionnel en décembre de chaque année.

Toute demande de recrutement doit obligatoirement faire l'objet d'une **fiche de demande de recrutement ou renouvellement** (BxINP-RH-F-06 Renseignements pour recrutement ou renouvellement.xlsx) disponible sur l'Extranet de Bordeaux INP par le service demandeur :

- **Au minimum 6 semaines** avant la date de prise de fonction envisagée **afin de permettre un appel à candidature** ;
- Dans le cas de recrutements sur ressources spécifiques et si le candidat est déjà connu, **au minimum 3 semaines** avant la date de prise de fonction envisagée.

Cette fiche de demande doit être validée par le directeur de composante ou la directrice générale des services avant d'être adressée par courrier électronique au format Excel et au format PDF signée à la direction des ressources humaines rh-contractuels@bordeaux-inp.fr.

Cette fiche permet de préciser :

- La nature de la demande (motif, affectation) ;
- Le poste demandé (mission, BAP, catégorie, diplôme) ;
- La nature du contrat (dates, durée, niveau indiciaire, quotité) ;
- Le financement (SO, convention) ;
- Le descriptif du poste si un appel à candidature est nécessaire (activités, compétences, période de recrutement) et génère ainsi automatiquement une fiche d'appel à candidature.

➤ Autorisation de recrutement

L'autorisation est délivrée par le directeur général de Bordeaux INP après instruction par les services administratifs selon les étapes suivantes :

- Direction des ressources humaines : cohérence fonction/niveau, INM/Niveau, quotité/besoin, durée/mission, calcul du salaire, du coût du contrat, de l'ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé) rapporté au plafond d'emplois ;
- Direction des finances : validation du SO, de la convention, du disponible ;
- Direction de la recherche s'il y a lieu : adéquation convention/emploi ;
- Directrice générale des services : visa.

A l'issue des vérifications, la direction des ressources humaines effectue un retour de la décision du directeur général au service demandeur.

Pas de procédure de recrutement :

Cas des contractuels BIATSS sur convention de recherche

Lancement d'une procédure de recrutement :

➤ Publication de l'appel à candidature

- Sur le site Internet de bordeaux INP ;
- Au pôle Emploi ;
- Sur le réseau LINKEDIN si le service demandeur le souhaite;
- Sur le site de la BIEP si le service demandeur le souhaite.

Les réponses sont réceptionnées par la direction des ressources humaines (DRH) qui réalise un 1^{er} tri des candidatures sur les conditions minimales de diplômes et sur les candidatures hors profil.

➤ Commission de recrutement

A l'issue de la période de publication, les dossiers sont ensuite envoyés au service demandeur qui doit constituer une commission de recrutement composée à minima de 2 personnes et **d'un membre de la DRH**.

La DRH convoque les candidats à auditionner et la commission retourne **obligatoirement** un compte rendu d'audition argumenté sur lequel un ou plusieurs candidats peuvent être classés (modèle joint par la DRH).

Le compte rendu d'audition est conservé par la DRH.

➤ Communication des résultats

La DRH contacte le candidat classé en 1^{er}, (en cas de refus du 1^{er} candidat, le 2^{ème} est contacté...), et en cas de recrutement infructueux, l'appel à candidature peut être relancé.

➤ Elaboration et signature du contrat de travail

Un agent ne peut commencer à travailler sans contrat de travail : la direction des ressources humaines rédige le contrat de travail, et convoque le candidat avant sa prise de fonction pour signature du contrat.

Le contrat doit être signé par le directeur général au plus tard le jour où l'agent prend ses fonctions.

B. CONDITIONS

➤ Niveau de recrutement :

Celui-ci est défini par référence aux missions et responsabilités confiées et aux diplômes exigés pour les concours ITRF.

Niveau de recrutement	Niveau de diplôme requis (minimal)
Catégorie C Filière Entretien	Sans conditions de diplôme
Catégorie C Filière Administrative et technique	Diplômes de niveau V (CAP, BEP)
Catégorie B	Niveau IV : DEUG, Baccalauréat ou Brevet supérieur ou divers diplômes professionnels, Diplômes homologués niveau IV, Diplômes équivalents,
Catégorie A Niveau 2	Niveau III : BTS, DUT, DEUG, D.U.T.- B.T.S. ou diplômes équivalents, Diplômes homologués niveau III
Catégorie A Niveau 1	Niveau II: titre d'ingénieur, DEA, DESS, Maîtrise, Licence, Master professionnel, Master de recherche, Diplôme d'I.E.P., Diplômes homologués niveau II, Diplômes équivalents

➤ Type de contrat

Le recrutement initial des agents ne peut se faire qu'en Contrat à Durée Déterminée (CDD).

➤ Durée initiale de recrutement

Le recrutement initial des agents est limité à 1 an quelle que soit la catégorie, assorti d'une période d'essai, [sauf pour les agents contractuels recrutés sur ressources spécifiques \(convention\)](#):-

C. PERIODE D'ESSAI

La période d'essai est obligatoire lors de l'établissement d'un premier contrat et peut être renouvelée une fois.

La durée de la période d'essai, fixée par décret, est de :

- 3 semaines pour une durée de contrat inférieur à 6 mois ;
- 1 mois pour une durée de contrat comprise entre 6 mois et 1 an.

Aucun préavis n'est requis lorsque la décision de mettre fin au contrat intervient en cours ou à l'expiration de la période d'essai mais ne peut intervenir qu'à l'issue d'un entretien préalable.

Le licenciement au cours de la période d'essai doit être motivé.

Le licenciement au cours ou à l'expiration de la période d'essai ne donne pas lieu au versement de l'indemnité de licenciement.

D. REMUNERATION DES AGENTS RECRUTES HORS RESSOURCES SPECIFIQUES

Cette disposition ne s'applique pas aux agents contractuels recrutés sur ressources spécifiques (convention) qui sont rémunérés au forfait.

Le montant de la rémunération est fixé par Bordeaux INP sur la base du tableau ci-dessous, en prenant en compte, notamment les fonctions occupées et la qualification requise pour leurs exercices.

De manière exceptionnelle, par décision du directeur général, sur proposition du responsable de composante ou de la directrice générale des services, motivée par la nécessité d'une technicité, expertise ou compétence particulière, des recrutements peuvent être effectués à des niveaux supérieurs à ceux explicités ci-dessus.

~~Cette disposition ne s'applique pas aux agents contractuels recrutés sur ressources spécifiques~~ : recherche ou formation continue, qui sont rémunérés au forfait.

Des primes annuelles, dont le montant maximum annuel est défini ci-dessous, peuvent être attribuées sur proposition des directeurs d'école ou de la directrice générale des services et sont payées par semestre (en juin et décembre de chaque année).

A compter du 1^{er} janvier 2017,2018, les indices de recrutement et les primes annuelles seront modifiés comme suit :

	Cat. A Niveau 1	Cat. A Niveau 2	Cat. B	Cat. C
INM de recrutement	370 <u>377</u>	339 <u>351</u>	332 <u>338</u>	321 <u>323</u>
Salaire mensuel Brut ^(*)	1 734€ <u>1 766€</u>	1 589€ <u>1 644€</u>	1 556€ <u>1 583€</u>	1 504€ <u>1 513€</u>
Prime annuelle brute	2 000 <u>2 200</u> €	1 500 <u>1 665</u> €	1 200 <u>1 320</u> €	900 <u>1 010</u> €

(*) Tableau basé sur la valeur du point d'indice au 01/02/2017 : **4,6860€**

En cas de modification réglementaire du SMIC, le portant à un niveau supérieur à l'INM de la catégorie C, l'indice de recrutement de la catégorie C évoluera en conséquence.

En cas de modification de la valeur du point d'indice, le traitement des agents évolue en conséquence.

Les INM de recrutement peuvent être rediscutés en comité technique tous les 2 ans.

III. REGLES DE RENOUVELLEMENT

A. RENOUVELLEMENT DE CDD

La direction des ressources humaines interroge chaque supérieur hiérarchique au moins 2 mois avant la reconduction d'un CDD. Chaque reconduction de contrat fait l'objet d'un avis motivé de la part du supérieur hiérarchique direct de l'agent.

Toute demande de renouvellement doit obligatoirement être accompagnée de la **fiche de demande de recrutement ou renouvellement** (BxINP-RH-F-06 Renseignements pour recrutement ou renouvellement.xlsx disponible sur l'Extranet de Bordeaux INP) par le service demandeur comme indiqué dans le paragraphe II-A ci-dessus.

- Les agents sont informés du renouvellement ou non de leur contrat au moins :
 - Un mois avant le terme d'un contrat d'une durée comprise entre six mois et deux ans ;
 - Deux mois avant le terme du contrat d'une durée supérieure ou égale à deux ans.
- Et disposent d'un délai de 8 jours pour accepter la proposition de renouvellement.

Types de contrat	Durée de renouvellement	Durée maximale cumulée
CDD sur ressources spécifiques (convention)	Libre	4 ans
CDD catégorie A	1, 2 ou 3 ans	4 ans (*) sauf + de 55 ans 6 ans après avis commission ad'hoc
CDD de catégories B et C à 100%	1 an	4 ans(*) sauf + de 55 ans 6 ans après avis commission ad'hoc
CDD de catégories B et C à 70%	1, 2 ou 3 ans	4 ans(*) sauf + de 55 ans 6 ans après avis commission ad'hoc

(*) Cette durée maximale de 4 ans s'appliquera à tous les contrats conclus après le 01/01/2013.

Par dérogation à la règle, des renouvellements au-delà de 4 ans sont soumis à l'avis d'une commission ad'hoc.

La **commission ad'hoc** est composée au minimum du directeur de la composante concernée par le contrat ou de la directrice générale des services pour les services généraux, d'un membre de l'équipe de direction de Bordeaux INP et de la directrice des ressources humaines.

La commission a pour rôle :

- d'examiner la soutenabilité financière du renouvellement ;
- **d'examiner la singularité du poste qui s'apprécie sur des critères d'unicité et de technicité particulière, ou sur des critères de durée du projet particulier ayant motivé le recrutement.**

La commission reçoit ensuite l'agent pour échanger sur ses missions et sur son projet professionnel. En cas de non-renouvellement, l'agent est reçu par le directeur de composante ou le chef de service.

B. CONDITIONS ET PROCEDURE DE PASSAGE EN CDI

Le passage en CDI doit rester exceptionnel.

Les CDI doivent correspondre à un besoin permanent : pour un profil expert, sur un secteur en très forte demande ET parce qu'il n'existe pas de titulaire pour asseoir la mission.

Types de contrat	Besoin	
CDD catégorie A (article 4-2)	Besoin permanent à temps complet	Passage en CDI pour les agents ayant atteint 6 ans d'ancienneté à Bordeaux INP.
CDD de catégories B et C à 70% maximum (articles 6 et 6 bis)	Besoin permanent pour un service incomplet n'excédant pas 70%	Passage en CDI à 70 % maximum possible
CDD de catégories B et C à 100% (articles 6 quater, 6 quinquès, 6 sexiès)	Remplacement temporaire, vacance temporaire, accroissement temporaire	Pas de passage possible en CDI

Les services pris en compte pour le calcul de l'ancienneté pour passage en CDI sont soumis aux règles suivantes :

- Les « services accomplis de manière discontinue sont pris en compte, sous réserve que la durée des interruptions entre deux contrats n'excèdent pas quatre mois » ;
- Tous les CDD sont cumulés dès lors qu'ils correspondent à un même poste ou un même employeur.

L'instruction du dossier de passage en CDI est menée à l'initiative de la direction des ressources humaines, **au minimum 6 mois** avant la date de passage en CDI. Elle se déroule de la façon suivante :

Les étapes de 1 à 4 concernent uniquement l'instruction du dossier par l'administration, l'agent n'est informé qu'à l'étape 5.

1. La direction des ressources humaines interroge le supérieur hiérarchique direct. La demande de passage en CDI doit obligatoirement faire l'objet d'une **fiche de demande de renouvellement** (BxINP-RH-F-06 Renseignements pour recrutement ou renouvellement.xlsx disponible sur l'Extranet de Bordeaux INP comme indiqué dans le paragraphe II-A ci-dessus) et d'une note expliquant la nécessité d'un CDI eu égard à la fonction ou aux missions.
2. Les services compétents examinent la **soutenabilité financière du recrutement** ;
3. Une fiche de poste et un rapport d'aptitude détaillé argumenté sont demandés au **supérieur hiérarchique direct de l'agent**. Ces documents doivent être validés par le directeur de composante dans laquelle l'agent est affecté ou par la directrice générale des services pour les services généraux ;
4. Une commission ad'hoc composée au minimum du directeur de la composante concernée ou de la directrice générale des services pour les services généraux, d'un membre de l'équipe de direction de Bordeaux INP, d'un expert extérieur du domaine (expert jury ITRF) et de la directrice générale des services examine l'opportunité du recrutement en CDI, la pérennité du besoin et de la mission.

5. **L'agent est informé de la possibilité de lui proposer un CDI, au minimum 4 mois avant le terme de ce dernier, par courrier recommandé.**

S'il souhaite postuler sur le poste proposé en CDI :

- l'agent **de catégorie A** doit constituer un dossier composé **d'un rapport d'activité, et d'une lettre de motivation**, et de toute pièce qu'il juge utile ;
- L'agent **de catégorie B ou C** doit fournir **un rapport d'activité**, il peut y joindre toute pièce qu'il juge utile.

Les documents doivent être adressés à la direction des ressources humaines de Bordeaux INP dans un délai de 14 jours après réception de la proposition.

6. La commission ad'hoc constituée au 4 supra auditionne l'agent pour validation de sa capacité d'adaptation sur des missions similaires ou connexes sur la base du référentiel des emplois Referens. L'agent devra démontrer au cours de l'entretien sa motivation et sa capacité à évoluer.

7. A l'issue de la commission ad'hoc, l'agent recevra une notification de non-renouvellement ou de passage en CDI au minimum 3 mois avant le terme de son contrat par lettre recommandée.

Dans le cas de passage en CDI :

- l'agent dispose d'un délai de 8 jours pour indiquer s'il accepte la proposition. Sans réponse, l'établissement considèrera qu'il la refuse ;
- une information non nominative indiquant la fonction et le montant salarial toutes charges incluses est faite au comité technique et au conseil d'administration de Bordeaux INP.

IV. REVALORISATION SALARIALE DES AGENTS RECRUTES HORS RESSOURCES SPECIFIQUES

Cette disposition ne s'applique pas aux agents contractuels recrutés sur ressources spécifiques (convention) qui sont rémunérés au forfait.

A. POUR LES AGENTS EN CDD

La rémunération des agents employés à durée déterminée ~~ou indéterminée~~ fait l'objet d'une réévaluation ~~au moins~~ **tous les trois ans**, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

En aucun cas un réexamen de la rémunération d'un agent ~~en CDI ou~~ en CDD ne pourra se faire avant que l'agent n'ait effectué un minimum de trois années consécutives de contrat à Bordeaux INP, postérieurement au 1^{er} janvier 2010 (décision du Conseil d'Administration de Bordeaux INP en date du 22 mars 2013).

Les supérieurs hiérarchiques sont questionnés 2 mois avant la date anniversaire des 3 ans de contrat de travail (et 6 ans) de leurs agents afin de connaître leur position sur la réévaluation de la rémunération de l'agent.

Cette réévaluation est fixée à 2% du salaire du brut.

A.B. POUR LES AGENTS EN CDD RECRUTES AVANT LE 01/01/2013 ET LES CDI

Cette mesure s'applique également aux agents de plus de 55 ans ayant atteint 6 ans d'ancienneté.

La rémunération des agents employés à durée déterminée recrutés avant le 01/01/2013 ou à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation **tous les deux ans**, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

Les supérieurs hiérarchiques sont questionnés 2 mois avant la date anniversaire des 6 ans de contrat de travail (puis 8 et 10 ans...) de leurs agents afin de connaître leur position sur la réévaluation de la rémunération de l'agent.

Cette réévaluation est fixée à 2% du salaire du brut, et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2018.

V. ACCOMPAGNEMENT RH

A. FICHE DE POSTE ET ENTRETEN PROFESSIONNEL

Les agents contractuels en contrat CDD ou CDI supérieur à 1 an bénéficient **chaque année d'un entretien professionnel** qui donne lieu à un compte rendu et à la **mise à jour de la fiche de poste** si nécessaire.

B. HORAIRES ET CONGES

Les agents contractuels BIATSS de Bordeaux INP sont soumis aux « Règles des horaires et congés des personnels BIATSS ».

C. COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS (CCPAC)

Il est institué auprès du directeur général de Bordeaux INP une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels comprenant en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants des personnels.

Cette commission est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elle peut en outre être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.

D. LE DROIT A LA FORMATION

Les agents contractuels bénéficient au même titre que les agents titulaires des formations proposées, après avis de leur supérieur hiérarchique. Les agents contractuels ont donc la possibilité de se former tout au long de leur parcours professionnel.

Dans le cadre du plan de formation de Bordeaux INP, la direction des ressources humaines met en place des actions permettant :

- L'adaptation immédiate aux postes de travail, notamment en termes de santé et sécurité au travail ;
- Le développement des connaissances et compétences nécessaires dans le cadre de l'évolution prévisible des métiers (formations métiers) ;
- La préparation aux concours et examens.

E. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Bordeaux INP accompagne également ses agents contractuels afin de leur permettre une meilleure insertion dans le monde professionnel à travers :

- Des formations métier ;
- Des formations spécifiques et individuelles (cours de Français par exemple) ;
- Des formations de rédaction de CV et lettre de motivation adaptées au secteur privé.

DÉLIBÉRATION N°2018-67 PORTANT APPROBATION DE
MODIFICATIONS DE L'ANNEXE 3 « INSTANCES EXERCANT AU SEIN DE
BORDEAUX INP LES COMPÉTENCES DÉVOLUES RÉGLEMENTAIREMENT
AU CONSEIL ACADÉMIQUE » DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE
BORDEAUX INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment son article 57 ;



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Les modifications apportées à l'annexe 3 du règlement intérieur de Bordeaux INP « Instances exerçant au sein de Bordeaux INP les compétences dévolues réglementairement au Conseil Académique », telles que définies dans le document annexé à cette délibération, sont approuvées à l'unanimité.

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU





E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P
* écoles partenaires

ANNEXE 3

Instances exerçant au sein de Bordeaux INP les compétences dévolues réglementairement
au Conseil ACadémique

SOMMAIRE

I. Enseignants-chercheurs.....	3
II. Enseignants associés et invités.....	6
III. Enseignants du second degré.....	7
IV. Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche.....	7
V. Vacataires.....	8

Modifications apportées : En jaune : modification instance compétente
En bleu : précision compétences

I. Enseignants-chercheurs

	Compétences CAC ou organe compétent art. L 712-6-1	Organe compétent Bordeaux INP
Actes de gestion précisés par le décret n°2009-329 Bordeaux INP créant l'Institut polytechnique de Bordeaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des MCF et des PR Avis sur la dispense de qualification (intégration dans le corps des MCF ou PR) (art 40-5 et 58-4) • Avis sur la titularisation des MCF (art 32) : <ul style="list-style-type: none"> - avis défavorable motivé, le cas échéant, - Réexamen d'un refus de titularisation suite à saisine - Avis sur le classement des MCF stagiaires ou contractuels BOE • Avis sur les demandes de mutation MCF et PR (art 33 et 51) dont : <ul style="list-style-type: none"> - Avis sur les demandes de mutation des MCF ne justifiant pas de 3 ans de fonctions en cette qualité (art 33) - Avis sur les demandes de mutation et détachement prioritaire (art 9-3) 	CAC	CSFR
Actes de gestion définis par le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences		
<ul style="list-style-type: none"> • Définition des principes généraux de répartition des services entre les différentes fonctions des enseignants-chercheurs Définition des équivalences horaires applicables à chacune des activités correspondant à ces fonctions, ainsi que leurs modalités pratiques de décompte (art 7) • Avis sur la titularisation des MCF en cas de saisine après avis défavorable du CAC Avis défavorable motivé (art 32) 		CAFR

	Compétences CAC ou organe compétent art. L 712-6-1	Organe compétent Bordeaux INP
Actes de gestion précisés par la circulaire n° 2015-0013 du 4 mai 2015 relative au décret 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret 84-831 du 6 juin 1984		
<ul style="list-style-type: none"> • Création et composition du comité de sélection (nombre de membres internes et externes, nombres de membres de la discipline) Vote sur les noms des membres des comités de sélection Désigne parmi les membres du comité de sélection celui qui exercera les fonctions de président (et vice-président) Décision sur le recours à la mise en situation professionnelle et ses modalités (art 9 et 9-1) • Avis sur le nom du candidat sélectionné ou, le cas échéant, une liste de candidats classés par ordre de préférence, au vu de l'avis motivé émis par le comité de sélection, et avis défavorable motivé le cas échéant (art 9-2) • Proposition sur les titres de MCF émérite et PR émérite (art 40-1-1 et 58) 	CAC	CAFR
<ul style="list-style-type: none"> • Proposition sur les titres de MCF émérite et PR émérite (art 40-1-1 et 58) • Avis sur une demande de CRCT (art 19) • Avis sur la dispense de qualification ou de doctorat pour le recrutement des MCF (art 22, 26 et 40-5), de qualification ou d'HDR pour le recrutement des PR (art 43, 46 et 48-4) • Avis sur les demandes de détachement dans le corps des MCF et des PR (entrant) (art 40-2-1 et 58-1-1) 	CAC	CSFR

	Compétences CAC ou organe compétent art. L 712-6-1	Organe compétent Bordeaux INP
Actes de gestion à définir dans le RI relatifs au décret 84-831 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences		
<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur le nombre d'emplois de MCF et PR à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation (art 33 et 51) 	CAC Plénier	<i>CA Plénier</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Réexamen d'un refus opposé à la demande de participation aux travaux d'une équipe de recherche (art 4) • Désignation d'une commission composée d'enseignants-chercheurs d'un rang au moins égal à celui de l'intéressé pour réexamen d'un refus opposé à la demande de modulation Réexamen d'un refus opposé à la demande de modulation après consultation de la commission (art 7) • Avis sur les activités pédagogiques et les tâches d'intérêt général qui figurent dans le rapport d'activité de l'enseignant-chercheur (art 7-1) • Avis sur une demande de délégation (art 13) • Avis sur une demande de détachement (sortant) (art 15) • Avis sur une demande de CRCT (art 19) • Avis sur l'avancement (local) à la hors-classe des MCF et à la 1ère classe des PR Avis sur l'avancement spécifique à la hors-classe des MCF et à la 1ère classe des PR - <i>cas des MCF et des PR qui exercent des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche</i> (art 40 et 56) 	CAC	<i>CAFR</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur le nom du candidat sélectionné ou, le cas échéant, une liste de candidats classés par ordre de préférence, au vu de l'avis motivé émis par le comité de sélection, et avis défavorable motivé le cas échéant (art 9-2) • Avis sur le changement de discipline des MCF et des PR (art 34 et 51-1) • Avis sur les détachements à la hors classe des MCF ouvert aux chargés de recherche ayant atteint le 7ème échelon de la 1ère classe et accompli au moins 5 ans de service en qualité de chargé de recherche en position d'activité ou de détachement (art 40-3) 		<i>CSFR</i>

II. Enseignants associés et invités

	Compétences CAC ou organe compétent art. L 712-6-1	Organe compétent Bordeaux INP
Actes de gestion définis par le décret 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités, modifié par le décret 2015-407 du 10 avril 2015		
<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'équivalence des diplômes universitaires, qualifications ou titres étrangers (art 1 et 6) 		CSFR
Actes de gestion à définir dans le RI relatifs au décret 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités, modifié par le décret 2015-407 du 10 avril 2015		
<ul style="list-style-type: none"> Avis sur le recrutement et la nomination des professeurs des universités et maîtres de conférences associés à temps plein et à mi-temps (art 2, 9-1 et 9-2) Avis sur le renouvellement de la nomination des maîtres de conférences associés à temps plein et à mi-temps et sur le maintien en fonctions des professeurs associés à temps plein et à mi-temps (art 4, 9-1 et 9-2) Avis sur la nomination des chercheurs détachés et la prolongation de la durée de leur fonction (art 6) 	CAC	CSFR
<ul style="list-style-type: none"> Avis sur la nomination des enseignants invités à temps plein et à mi-temps et la reconduction de leur nomination (art 7 et 10) 		
Actes de gestion à définir dans le RI relatifs au décret 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur		
<ul style="list-style-type: none"> Avis sur la fixation de l'indice de rémunération des enseignants associés et invités à temps plein et à mi-temps (art 1) 	CAC	CSFR

III. Enseignants du second degré

	Compétences CAC ou organe compétent art. L 712-6-1	Organe compétent Bordeaux INP
Actes de gestion à définir dans le RI relatifs au décret 2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur		
<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'attribution ou de renouvellement d'aménagement de service (art 1) • Procédure d'appel suite à deux refus d'une demande d'aménagement de service (art 5) 	CAC	CSFR

IV. Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche

	Compétences CAC ou organe compétent art. L 712-6-1	Organe compétent Bordeaux INP
Actes de gestion précisés par le décret n°2009-329 Bordeaux INP créant l'Institut polytechnique de Bordeaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur le recrutement des ATER (art 3) 	CAC	CSFR

Actes de gestion à définir dans le RI relatifs au décret 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur		
<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur la dispense du doctorat par des titres et diplômes étrangers (art 2-1) 	CAC	CSFR

V. Vacataires

	Compétences CAC ou organe compétent art. L 712-6-1	Organe compétent Bordeaux INP
Actes de gestion à définir dans le RI relatifs :		
<ul style="list-style-type: none">✓ au décret 87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur✓ au décret 83-1175 du 23 décembre 1983 modifié relatif aux indemnités pour enseignements complémentaires institués dans les EPCS et les autres établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale		
<ul style="list-style-type: none">• Avis sur le recrutement des chargés d'enseignement vacataires et des agents temporaires vacataires (art 3 du décret 87-889)	CAC	CEFR

DÉLIBÉRATION N°2018-68 PORTANT APPROBATION DE LA SIGNATURE
DE DIVERSES CONVENTIONS INTERNATIONALES

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I
E N S I P o i t i e r s
I S A B T P
LA PREPA DES INP
* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

La signature des conventions de relations internationales suivantes, telles qu'annexées à cette délibération, est approuvée à l'unanimité :

- Accord de collaboration entre Bordeaux INP et School of Civil Engineering Wuhan University (Chine)
- Mémoire d'entente sur la collaboration académique, recherche et développement entre Bordeaux INP et Universiti Tun Hussein Onn Malaysia (Malaisie)

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

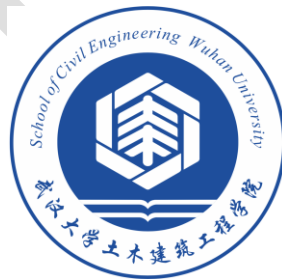


COLLABORATION AGREEMENT

BETWEEN



AND



COLLABORATION AGREEMENT

Between

Bordeaux Institute of Technology
1 avenue Docteur Albert Schweitzer
33402 Talence
France

and

**School of Civil Engineering
Wuhan University**
8 South Road of East Lake, Wuchang
Wuhan, (Hubei Province)
P. R. China 430072

Hereinafter called « **Bordeaux INP** »

Hereinafter called « **SCE-WHU** ».

Considering that the common goal is to strengthen the existing collaboration links between our respective institutions;

Considering the preliminary discussions that were held between professors, researchers and scientists of both parties;

Bordeaux INP and SCE-WHU HEREBY AGREE TO THE FOLLOWING :

Article 1

The purpose of the present agreement is to define the general conditions related to scientific, technical and academic collaboration between **Bordeaux-INP** and **SCE-WHU**.

Article 2

Each party is committed to collaborate with the other, in accordance with previous discussions and, insofar as is possible, by implementing the following activities:

- 2.1 Definition and realisation of coordinated teaching and research programs in various fields or engineering, e.g., establish an international joint research center, apply for projects supported by European Union and so on.
- 2.2 **Exchange of Professors, Researchers and Experts:** Sending of professors, researchers, experts and advisors for limited periods to:
 - a) participate in the development of scientific, technical and academic projects or provide their advice on such projects;
 - b) assist in the training of teaching personnel and organize training courses or workshops to this effect.
- 2.3 **Exchange of Scientific and Technical Information:** The exchange of documentation, the organization of conferences or other activities related to the dissemination of scientific and technical information (publications, etc.).

- 2.4 **Student Exchange Programs:** promote the exchange of students who are enrolled on a full-time basis at their home institution, to participate in academic and/or research activities. Such collaboration must be subject to a specific protocol.
- 2.5 **Dual Ph.D. Degree Program:** Students with a Master's Degree may participate in a dual degree program aimed at strengthening scientific cooperation between I2M-INP and SCE-WHU and increasing the mobility of doctoral candidates. Such collaboration must be subject to a specific protocol.

Article 3

The present agreement is not restricted to the fields of collaboration mentioned in Article 2.1 hereto and could also include other fields or other forms of collaboration as agreed to by both parties.

Article 4

Any particular project developed as a result of the present agreement must be subject to a specific protocol or amendment defining, among other things, the objectives of the project, the scope of expected activities, the time frame and any intellectual property issues.

Article 5

Until further notice, those responsible for ensuring the effectiveness of the agreement are Professor Anita Catapano, Institut de Mécanique et D'ingénierie, for Bordeaux INP, and Professor Heng Hu, Department of Engineering Mechanics, for SCE-WHU. Both parties will consult with each other whenever it is deemed necessary and will review and evaluate their common activities once a year, if possible.

Article 6

The present agreement implies no financial engagement from either party. Specific actions or programs requiring special financial arrangements will be subject to specific agreement.

Article 7

The present collaboration agreement having received the approval of the proper administrative authorities becomes effective for five (5) years from the date of the last signing of this document. Before the end of the fifth year, both parties will evaluate the results produced by the agreement. At the end of the said period, this agreement can be renewed in the same conditions unless one of the two parties has indicated, in writing and with an advance notice of three (3) months that it wishes to terminate the agreement. The end of this agreement should not affect the pursuit of collaborative actions undertaken at the time when the agreement was in force.

Article 8

All modification or revocation of the present collaboration agreement should be addressed in writing to:

For **Bordeaux INP**

Bordeaux INP
1 avenue Docteur Albert Schweitzer
33402 Talence
France
Tel. : +33(0)5-56-84-61-06
e-mail : dri@bordeaux-inp.fr

For **School of Civil Engineering - Wuhan University**

School of Civil Engineering - Wuhan University
8 South Road of East Lake, Wuchang
Wuhan, (Hubei Province)
P. R. China 430072
Tel. : +86-27-67802235
Fax : +86-27-67805328
e-mail : Civil-es@Wuhee.edu.cn

Marc Phalippou
General Director

Date

Quansheng LIU
Dean
School of Civil Engineering, Wuhan University

Date

Heng HU
Deputy Dean
School of Civil Engineering, Wuhan University

Date



MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

BETWEEN

UNIVERSITI TUN HUSSEIN ONN MALAYSIA

AND

**BORDEAUX INSTITUTE OF TECHNOLOGY
(FRANCE)**

**ON ACADEMIC, RESEARCH & DEVELOPMENT
COLLABORATION**

THIS AGREEMENT (hereinafter referred to as “**Agreement**”) is made thisday of.....2018

BETWEEN

UNIVERSITI TUN HUSSEIN ONN MALAYSIA (hereinafter referred to as “**UTHM**”), a public university established under the Universities and University Colleges Act 1971 whose address is at 86400 Parit Raja, Batu Pahat, Johor Darul Ta'zim, Malaysia and shall include its lawful representatives and permitted assigns;

AND

BORDEAUX INSTITUTE OF TECHNOLOGY (hereinafter referred to as “**BORDEAUX INP**”) an institution of higher Learning, Research and Technology transfer located at 1 avenue du Docteur Albert Schweitzer 33402 Talence France, and shall include its lawful representatives and permitted assigns.

(**UTHM** and **BORDEAUX INP** shall hereinafter be referred to singularly as the “Party” and collectively as the “Parties”)

- A. **UTHM** is an established university which strives to enhance and strengthen its internationalization linkage and has taken various initiatives to complement its educational excellence. **UTHM** has entered into various collaborative arrangements with other parties to enhance its academic and research activities.

- B. Bordeaux Institute of Technology is a higher education public institution established on April 1st 2009 under ministerial charter (Décret n° 2009-329) under the administrative category referred to as *Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel*.

- C. The Parties are desirous of entering into this Agreement to declare their respective intentions and to establish a basis of co-operation and collaboration upon the terms as contained herein.

THE PARTIES AGREE AS FOLLOWS:

1. THE PARTNERSHIP

1.1 **UTHM** and **BORDEAUX INP** shall collaborate in carrying out academic development and research collaborations as follows:

- (i) student exchange Programs for undergraduate and post-graduate students (1 semester)
- (ii) student mobility short Programs for undergraduate and post-graduate students (winter/summer Programs)
- (iii) student industrial training
- (iv) staff visits and exchange Programs
- (v) co-supervision of doctorate research
- (vi) organisation of seminars, conferences, symposiums, professional trainings or intellectual discourses on teaching and learning, as well as research on the field of common interests
- (vii) any other areas of co-operation to be mutually agreed upon by the Parties.

1.2 The Parties shall collaborate in the Partnership as described in **Clause 1.1**, in accordance with the terms set out in this Agreement.

1.3 For the purpose of the collaboration mentioned in **Clause 3.1** and **3.2**, “Home Institution” shall mean the Institution at which the exchange student(s) intend to graduate or from which the exchange is made, and “Host Institution” shall mean the institution which has agreed to accept the exchange student(s) from Home Institution under this Agreement.

2. COMMENCEMENT AND TERM

This Agreement shall become effective on the date of this Agreement, regardless of the diverse dates the Parties may have signed this Agreement and shall be in force for the duration of **FIVE (5) years** thereafter unless subsequent time extensions, supplement, continuation, or renewal is mutually agreed upon in writing between the Parties.

3. RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES

In consideration of and subject to the terms of this Agreement and all applicable laws, the Parties shall carry out their respective responsibilities in accordance with the provisions of this Agreement and within the scope of responsibilities as set out below.

3.1 Responsibilities In Respect of Student Exchange Programs and Industrial Training

- (a) The Parties shall ensure that the selected students for the Exchange Student Programme shall meet the appropriate admission requirements as determined and agreed upon by the Parties.
- (b) The Parties shall ensure that the syllabus contents for the Exchange Student Programme are equivalent to the registered courses of both universities.
- (c) The Exchange Students shall pay normal tuition fees to Home Institution and there is no requirement for the students to pay tuition fees to the Host Institution.
- (d) The Exchange Students shall bear all the travelling and living expenses, including health and travel insurance as required by the Host Institution's country.
- (e) The Host Institution shall provide accommodation (subject to availability of the student hostel) to the Exchange Students.

- (f) The Host Institution shall assist the Exchange Students in dealing with the administrative procedures.
- (g) The Host Institution shall assess and evaluate the Exchange Students' academic performances and provide record to the Home Institution.
- (h) The Exchange Students shall receive the academic recognition of academic credits acquired by students in the host institution in the framework of those exchanges.
- (i) The Exchange Students shall receive full rights of students and they will be bound by the rules and regulations of the Host Institution throughout the program.

3.2 Responsibilities in Respect of Industrial Training

- (a) The Students shall bear all the travelling and living expenses, including health and travel insurance as required by the Host Institution's country.
- (b) The Host Institution shall assist students in finding accommodation (subject to availability of the student hostel) to the Industrial Training Students
- (c) The Host Institution shall assist the Industrial Training Students in dealing with the administrative procedures.
- (d) The Industrial Training Students shall receive the academic recognition of academic credits acquired by students in the host institution in the framework of those exchanges.

3.3 Responsibilities in Respect of Student Mobility Short Programs

- (a) The Students shall bear all the travelling and living expenses, including health and travel insurance as required by the Host Institution's country.
- (b) The Students shall receive the credits for the mobility Programs.

3.4 The Parties' Responsibility In Respect of Staff Exchange Programs and Visits

- (a) The Parties shall ensure that the selected staff meets the work requirements as determined and agreed upon by the Parties.
- (b) Where an exchange is involved, the salary, travelling and living expenses shall be the responsibility of the Home Institution unless otherwise agreed in writing.
- (c) The Host Institution shall provide help in finding accommodation (subject to availability of the staff house), working conditions and privileges which are at least equivalent to those accorded to resident staff of that Party.
- (d) The Exchange Staff is expected to purchase health and travel insurance as required by the Host Institution's country.
- (e) The Host Institution shall assist the Exchange Staff in dealing with administrative procedures inclusive of application for visa and other immigration matters.

3.5 The Parties' Joint Responsibilities

- (a) The Parties shall monitor the academic and research activities organised throughout the duration of this Agreement. Further details of the specific conditions other than hereby described shall be worked out through ad-hoc mutual consultation.
- (b) With regard to research collaboration, The Parties shall have equal rights to all data and results generated hereunder and in the promotion of good research culture and ethics.
- (c) The ownership of all intellectual property arising from the work under this collaboration shall be owned by both parties, whereby the percentage of ownership shall be stipulated in a separate agreement.
- (d) Actions of cooperation and mobility referred to in **Clause 1.1** and **3.3** will be the subject to specific agreements.

4. FINANCE

- 4.1 Unless otherwise stated or expressly agreed to the contrary, each Party shall pay its own expenses in the performance of its responsibilities under this Agreement.
- 4.2 Each Party shall be responsible for the remuneration and expenses on its own employees and agents.

5. PERSONNEL

- 5.1 For the purpose of carrying out its responsibility under this Agreement, **UTHM** shall designate **Dr Mimi Nahariah Azwani binti Mohamed** as UTHM's Principal Officer (hereinafter referred to as "the Principal Officer") and assisted by others as assigned by the Principal Officer (hereinafter referred to as "the Committee"). UTHM shall be entitled to nominate alternate personnel to act as Principal Officer and/or Committee in the event the named Principal Officer or Committee become unavailable to carry out such duties.
- 5.2 **BORDEAUX INP** shall designate **Mrs Emilie Paillard** as the coordinator at BORDEAUX INP for all activities attached to this agreement.

6. CONFIDENTIALITY

- 6.1 Each Party agree to hold strict confidentiality of any and all information concerning the Agreement disclosed by the other Party in connection with this Agreement and shall not disclose the same to any third party without prior written consent of the other Party and shall not use the same for any other purpose than the Agreement.
- 6.2 The obligation of confidentiality according to Clause 6.1 shall not apply to such information for which it can be proved that the information:
- (i) is at the time of disclosure generally available to the public;

- (ii) becomes after disclosure, generally available to the public through no fault of the receiving Party,
- (iii) is prior to disclosure in the receiving Party's possession as evidenced in a documentary form,
- (iv) is received from any third party with a right to disclose; or
- (v) is independently developed without using information disclosed by the other Party.

6.3 The Parties hereto acknowledge that in the event of any breach of this clause 6 by either Party, the disclosing Party may suffer substantial loss and damage, which monetary damages cannot adequately remedy. The Parties acknowledge and agree that the disclosing Party shall be entitled to injunctive and other equitable relief in enforcing the obligations in this clause 6 in addition to all other remedies available to the disclosing Party in law.

7. RELATIONSHIP OF THE PARTIES

No provision of this Agreement is to be construed as creating a partnership or fiduciary relationship between the parties hereto. No provision of this Agreement is deemed to constitute either party as the legal representative or agent of the other for any purpose whatsoever.

8. NAME, OFFICIAL EMBLEM AND LOGO

8.1 Neither Party shall use, nor permit any person or entity to use the name, acronym, official emblem, logo trademark (or any variation thereof) or other Intellectual Property (hereinafter referred to as "Brand Materials") that is / are identified with or belongs to the other Party on any publication, document, paper, audio or visual presentation, or for publicity purposes.

8.2 Any use of the Brand Materials for the purposes stated in clause 8.1 above shall first obtain the written consent of the other Party and shall comply with all reasonable instructions as to the use of the other party's Brand Materials.

9. PUBLICATIONS POLICY

Both Parties shall have the right to use and publish any information derived from the work or project under this Agreement provided that written consent is obtained from the other Party. In the event that any Parties, wishes to publish, disclose and/ or present (in any form of disclosure) the data and/ or outcome arising from this Agreement, the Party shall submit a draft of each such publication or presentation to the other Party and give the right to the other Party to have certain parts of the said publication. In any such publications, the contribution of both Parties shall be acknowledged.

10. TERMINATION OF AGREEMENT

10.1 If either Party without reasonable cause fails to perform or fulfill any of its obligations under this Agreement, then the other Party may give notice in writing to the defaulting Party specifying the default and the defaulting Party may remedy the relevant default within thirty (30) days or such other extended period a may be agreed by the Parties.

10.2 If the defaulting Party fails to remedy the relevant default within such period or such other extended period as may be agreed by the Parties, the other Party shall be entitled to terminate this Agreement at any time by giving sufficient written notice to that effect.

10.3 The termination is without prejudice to the rights and remedies which may have accrued to either Party prior to the termination. Upon the expiration of such notice, this Agreement and all covenants, stipulations, terms and conditions herein shall cease to have any effect.

10.4 In the event of termination of this Agreement by either Party, the other Party shall not be held liable for any damage or loss resulting therefrom.

10.5 Notwithstanding anything contained in this Agreement, either Party may terminate this Agreement by giving to the other party three (3) months advance notice in writing of such termination without the need to state any reason but without prejudice to the rights and remedies which may have accrued to either party prior to the termination.

11. DISPUTE RESOLUTION AND GOVERNING LAW

11.1 The Parties agree that all disputes arising pursuant to this Agreement shall be resolved by way of negotiations and discussions and with a view to an amicable settlement and mutual benefit of both Parties.

11.2 Any negotiation for the settlement of dispute shall be governed by the laws of the country where such dispute arises.

11.3 In the event that the dispute, difference, controversy or claim cannot be settled amicably within thirty (30) days from the date of the sending of a notice given by one Party to the other for settlement of the dispute, difference, controversy or claim, reference shall be made to arbitration.

11.4 The arbitration shall be in English and heard before a panel of three arbitrators, one to be appointed by each Party and the third to be jointly appointed by both Parties.

15. NOTICES

Any notice, approval or request required or permitted to be given or made under this Agreement shall be in writing in the English Language. Such notice, approval or request shall be deemed to be duly given or made when it shall have been delivered by hand, mail, facsimile or e-mail to the Party to which is

required to be given or made at such party's address specified below, or at such other address as either Party may specify in writing.

UNIVERSITI TUN HUSSEIN ONN MALAYSIA:

Address: Centre for Language Studies
Universiti Tun Hussein Onn Malaysia
86400 Parit Raja, Batu Pahat
Johor, Malaysia

Attn. to : Dr. Mimi Nahariah Azwani binti Mohamed
Tel. No. : +607-4537537/ +6012-7426488
Fax No : +607-4536013
E-mail : azwani@uthm.edu.my

BORDEAUX INSTITUTE OF TECHNOLOGY:

Address : Avenue des Facultés
33402 Talence
France

Attn. to : Prof. Claire Le Hénaff
Tel. No. : +33 (0)5 40 00 66 94
E-mail : dri@bordeaux-inp.fr

13. FORCE MAJEURE

Neither Party shall have any liability or be deemed to be in breach of this Agreement for any delays or failures in performance of this Agreement which result from circumstances beyond the reasonable control of that Party, including, but not limited to, strikes, lock-outs, labour disputes, act of God, war, riot, civil commotion, malicious damage, compliance with any law or government order or direction or regulation, accident, breakdown of plant or machinery, fire, flood, severe weather, the impact of epidemics, pandemics and diseases or, telecommunication failure. The Party affected by such

circumstances shall notify the other Party in writing when such circumstances cause a delay or failure in the performance and when they cease to do so.

14. SEVERABILITY

Each clause hereof shall be deemed to be independent, and the invalidity of any such clause, which may be unenforceable as being contrary to the principles of law, shall not affect the validity of any other clause of this Agreement.

15. WAIVER

15.1 A Party's agreement to waive a right or entitlement under this Agreement is only effective if that Party gives a written notice of that waiver to the Party seeking the benefit of the waiver.

15.2 Waiver by a Party of anything that another Party must do under this Agreement is not a waiver of any other right or entitlement under this Agreement.

15.3 A failure or delay in exercising arising from a breach of this Agreement is not a waiver of that right.

16. ENTIRE AGREEMENT

The terms of the agreement between the Parties are those set out in this Agreement and Schedule(s) hereto and this Agreement shall supersede all written or oral agreement or understanding made between the Parties prior to the date of this Agreement.

17. ADMINISTRATIVE COSTS

Each party shall pay its own administrative and legal costs incurred in respect of the preparation of this Agreement.

18. AMENDMENT / MODIFICATION

Any provision of this Agreement may be amended or modified by mutual consent between the Parties and such amendment / modification shall be in writing and signed by the duly authorized representative of the Parties.

23. SUCCESSION

This Agreement shall bind the respective successors in title and lawful assigns of the parties hereto.

IN WITNESS WHEREOF, the parties hereto have by their authorized representatives hereunto set their hands the date and year first above mentioned.

Signed by]
For and on behalf of]
Universiti Tun Hussein]
Onn Malaysia] **Professor Dr. Wahid bin Razzaly**
Vice-Chancellor

In the presence of

.....
Mr. Abdul Halim Abdul Rahman
Registrar

Signed by]
For and on behalf of]
Bordeaux Institute of Technology]
] **Professor Dr. Marc Phalippou**
General Director

In the presence of

.....
Prof. Claire Le Hénaff
Vice President International Relations

DÉLIBÉRATION N°2018-69 PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE
« QUALITÉ » DE BORDEAUX INP

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

La politique « Qualité » de Bordeaux INP, telle que définie dans le document joint à cette délibération, est approuvée à l'unanimité.

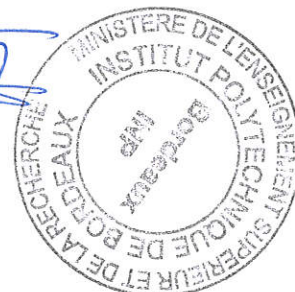
Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU





Bordeaux INP est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche regroupant cinq écoles d'ingénieurs et une classe préparatoire. Ces formations d'ingénieurs sont positionnées sur des domaines scientifiques et technologiques où les enjeux pour la société sont très forts : la santé, l'alimentation, l'environnement, la transition énergétique, la transformation numérique et ses impacts sur l'humain. Elles sont adossées à onze laboratoires de recherche d'excellence et sont en lien constant avec le monde socio-économique.

La stratégie de développement de Bordeaux INP vise à renforcer la synergie entre ses missions de formation, de recherche et d'innovation afin de créer des fertilisations croisées. Bordeaux INP souhaite affirmer son expertise scientifique et technologique aux niveaux régional, national et international sur les enjeux sociétaux en adéquation avec les compétences de l'établissement. L'objectif est de développer la capacité de l'établissement à répondre aux besoins du monde socioéconomique en termes d'offre de formation, d'expertise scientifique et technologique, et d'innovation, pour soutenir le développement économique et sociétal durable du territoire aquitain et de la France.

Bordeaux INP a mis en place une démarche qualité pour accompagner la mise en œuvre des orientations de l'établissement et des écoles. La politique qualité vient en appui des axes stratégiques prioritaires de l'établissement :

- Affirmer notre expertise scientifique et technologique **sur des enjeux sociétaux ciblés**
- Répondre aux **besoins des entreprises** en termes d'offre de formation et d'innovation
- Accompagner **l'évolution de la pédagogie** au regard des modes d'apprentissage des élèves et de l'autonomisation de l'apprenant
- Appréhender les **relations internationales** comme un levier de développement et de visibilité de l'établissement
- Utiliser le **pilotage au service des projets** et grandes missions de l'établissement et des écoles

Chacun de ces axes sera décliné et suivi dans les écoles en s'appuyant sur le système qualité. La direction générale et le comité de direction s'engagent à suivre la progression de la mise en œuvre des orientations à intervalles réguliers de façon à améliorer en continu le projet de l'établissement.

Marc PHALIPPOU
Directeur Général

DÉLIBÉRATION N°2018-70 PORTANT APPROBATION DE L'ACCUEIL DE
STRUCTURES HÉBERGÉES

(Calyxis, Emulseo, TreeFrog Therapeutics et Sense4Data)

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S T B B

E N S G T I *

E N S I P o l t i e r s *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

La signature d'une convention de mise à disposition d'un local de l'Ecole Nationale Supérieure de Cognitique (ENSC) avec la société CALYXIS est approuvée à l'unanimité.

Le bureau mis à disposition sera d'une superficie de 18.46 m².

Article 2

La signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie, Biologie et Physique (ENSCBP) avec la société Emulseo est approuvée à l'unanimité.

Seront mis à disposition un bureau de 50 m² et un laboratoire de 100 m².

Article 3

La signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole Nationale Supérieure de Technologie des Biomolécules de Bordeaux (ENSTBB) avec la société TreeFrog Therapeutics est approuvée à l'unanimité.

Seront mis à disposition un bureau de 14 m², un laboratoire standard de 60 m², un laboratoire culture cellulaire de 25 m², un espace de stockage de 4 m² et un accès ponctuel à l'atelier (sous-sol) de 15m².

Article 4

La signature d'une convention de mise à disposition d'un local de l'Ecole Nationale Supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA) avec la société Sense4Data est approuvée à l'unanimité.

Le bureau mis à disposition sera d'une superficie de 30 m².

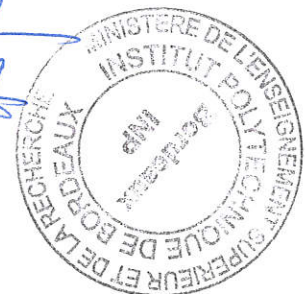
Article 5

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.



Le directeur général de Bordeaux INP


Marc PHALIPPOU



DÉLIBÉRATION N°2018-71 PORTANT APPROBATION DU PLAN DE
COMMUNICATION 2018/2019

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I Poitiers -
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le plan de communication 2018/2019, tel que présenté dans le document joint à cette délibération est approuvé à l'unanimité.

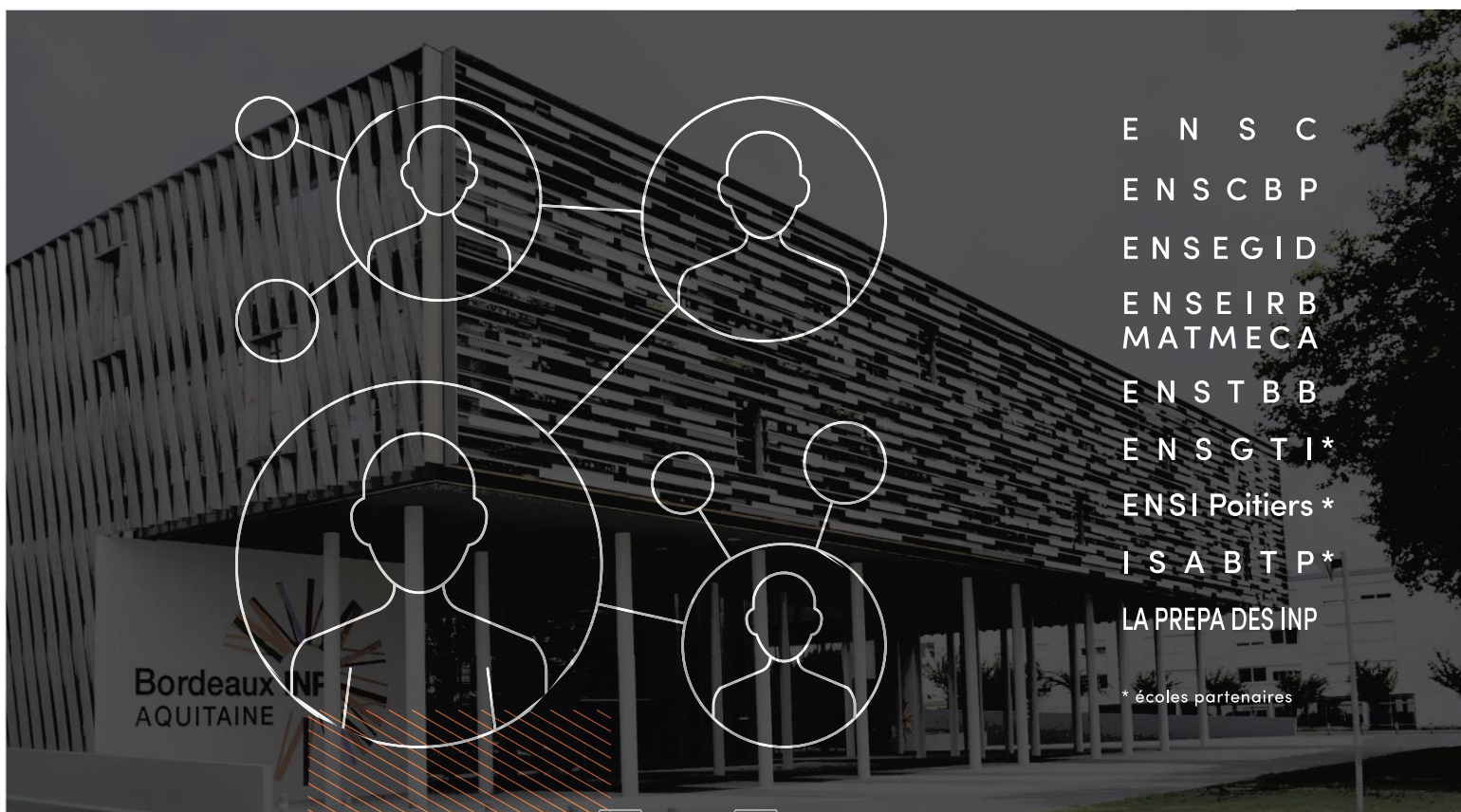
Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU





E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

Plan de communication

Année universitaire 2018/2019

Dossier suivi par **Anne Capbern**

Principes généraux

La communication de Bordeaux INP s'inscrit dans la stratégie globale de l'établissement et dans la continuité des actions déjà entreprises par le service communication. Elle a pour mission de répondre à deux enjeux majeurs :

- ***la communication de marque** avec le développement de l'image, de la notoriété et de l'attractivité de l'établissement, de ses écoles et de La Prépa des INP*
- ***la communication interne**, avec le développement du sentiment d'appartenance à une culture commune ; l'accompagnement et le conseil auprès des personnels pour la valorisation de leurs actions*

Le plan de communication, vecteur de la politique générale de l'établissement, est présenté et voté au conseil d'administration.

Il rassemble l'ensemble des actions auxquelles contribuent les services communication de l'établissement et des écoles.

D'autres acteurs de l'établissement réalisent également des actions qui concourent aux axes détaillés ici.

Ce document ne comprend aucun élément relatif à la charte graphique de Bordeaux INP, développée dans un document annexe « Charte d'application de l'identité visuelle et du nom de marque Bordeaux INP » (www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/communication).

Sommaire

Principes généraux

PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION

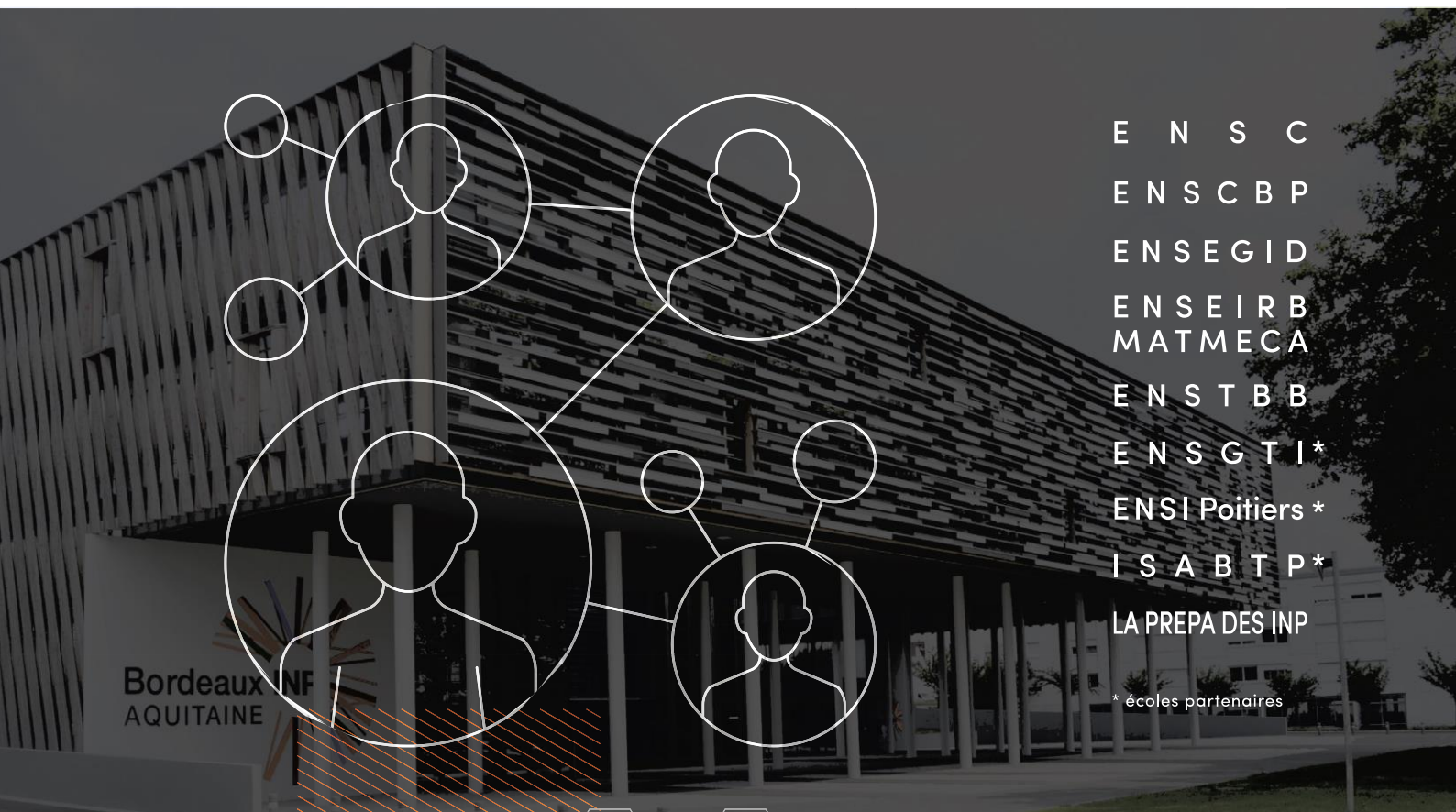
I - Analyse du contexte	5
II - Etat des lieux	6
II – 1 – Le réseau communication	6
II – 2 – Le budget	7
II – 3 – Les actions marquantes de la stratégie de communication mises en œuvre en 2017-18	8
II – 4 – Image de marque dans la presse	10
III - Analyse F.F.O.R.	11
IV - Les publics cibles de l'établissement	13

POLITIQUE DE COMMUNICATION SUR L'ANNÉE 2018/2019

V - Stratégie de communication de Bordeaux INP	16
VII - Rétroplanning	24
VIII - Répartition des dépenses et des recettes du réseau communication (hors masse salariale correspondant aux 5,6 etp)	25

ANNEXES	26
ANNEXE 1 – Descriptif des actions et supports de communication répertoriés par objectifs	27
ANNEXE 2 – Rétroplanning détaillé des projets de l'année	37
ANNEXE 3 – Rétroplanning des actions de communication 2018-19 (services communication des écoles & La Prépa des INP)	38
ANNEXE 4 – [Etude] Retombées presse	47
ANNEXE 5 – [Statistiques] Site web	48
ANNEXE 6 – [Etudes] Présence de Bordeaux INP sur les réseaux sociaux	51

PARTIE I



ENSC
ENSCBP
ENSEGID
ENSEIRB
MATMECA
ENSTBB
ENSGTI*
ENSI Poitiers*
ISABTP*
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

Présentation du contexte et analyse de la situation

I – Analyse du contexte

Créé en 2009, Bordeaux INP est un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), constitué sous la forme d'un grand établissement.

Présentation de Bordeaux INP

- **ENSC-Bordeaux INP** - Ecole Nationale Supérieure de Cognitique
- **ENSCBP-Bordeaux INP** - Ecole Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique
- **ENSEGID-Bordeaux INP** – Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable
- **ENSEIRB-MATMECA-Bordeaux INP** - Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et Mécanique de Bordeaux
- **ENSTBB-Bordeaux INP** - Ecole Nationale Supérieure de Technologie des Biomolécules de Bordeaux
- **La Prépa des INP** - Bordeaux

Présentation du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux INP regroupe 5 écoles d'ingénieurs publiques, une prépa intégrée « La Prépa des INP » et un incubateur étudiant « Sit'Innov », qui forment, avec nos 3 écoles partenaires à Pau, Anglet et Poitiers, le groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine.

Fédérateur des écoles d'ingénieurs en Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux INP place la formation, la recherche et le transfert de technologie au cœur de sa stratégie de développement. Un continuum matérialisé par une offre de formation scientifique et technique de haut niveau (19 spécialités dont 5 par apprentissage), adossée à 11 laboratoires d'excellence et à une forte capacité à produire et à transférer l'innovation. Alliant les compétences scientifiques, techniques et managériales du métier d'ingénieur, ce continuum garantit aux étudiants une excellente insertion professionnelle.

Son positionnement sur des enjeux d'avenir à l'interface de nombreuses disciplines et sa proximité avec le monde socio-économique, confèrent à Bordeaux INP toute la légitimité pour affirmer ses compétences scientifiques et technologiques et en font un acteur majeur du développement économique de la région.

Les 3 écoles partenaires : membres du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine

(en septembre 2018)

- **ENSGTI*** - Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles (Pau)
- **ENSI Poitiers*** - Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (Poitiers)
- **ISABTP*** - Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics (Bayonne)

**Ecole partenaire, membre du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine*

Des partenariats forts et de qualité

Depuis sa création, l'établissement s'intègre dans un environnement territorial et régional via ses liens très forts avec des organismes de recherche d'excellence et le monde socio-économique.

Associé à l'université de Bordeaux, Bordeaux INP participe pleinement avec ses autres partenaires académiques et scientifiques, au rayonnement du campus bordelais. Cet ancrage sur le site universitaire bordelais et la totale intégration de Bordeaux INP à la politique de site dans tous ses aspects (formation, recherche, transfert, vie étudiante...) se concrétisent notamment au travers de grands projets structurants tels que l'IdEx, l'Opération Campus et le CPER.

Bordeaux INP : membre du Groupe INP

Au niveau national, l'établissement est également membre du Groupe INP (Bordeaux INP, Grenoble INP, Lorraine INP et Toulouse INP), 1er réseau d'écoles d'ingénieurs en France. Reconnu au niveau national pour la qualité de ses formations, l'excellence de sa recherche et son rôle dans le développement économique des territoires, le groupe diplôme chaque année 1 ingénieur sur 7. Grâce à la mise en place de parcours croisés en 2017, le Groupe INP offre également aux étudiants l'opportunité unique de personnaliser leur cursus en effectuant 1 à 2 semestres au sein d'une autre école du groupe.

II - Etat des lieux

II - 1 / Le réseau communication

Organisation

Le réseau communication est constitué des services ou référents communication de chaque école, de La Prépa des INP et du service communication de Bordeaux INP. Il assure la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de communication de l'établissement et est coordonné par la responsable communication de Bordeaux INP.

SERVICE COMMUNICATION Bordeaux INP

=> Définir et mettre en œuvre la politique de communication & la stratégie de marque en appui au projet d'établissement sur un positionnement scientifique fort (décliné en 4 enjeux) et visant à promouvoir l'image et l'identité de Bordeaux INP, de ses écoles et de La Prépa des INP.

Au-delà de ces objectifs, le service communication de Bordeaux INP est également un soutien, un élément fédérateur assurant la liaison et la coordination entre les services communication des écoles et de La Prépa des INP.

SERVICES COMMUNICATION des écoles & de La Prépa des INP

=> Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication en cohérence avec celle de Bordeaux INP. Accroître la notoriété de l'école / La Prépa des INP et l'attractivité de ses formations.

Chacune des 5 écoles composantes de l'établissement ainsi que de La Prépa des INP est dotée d'un référent ou d'un service communication chargé, auprès de son directeur, de mettre en œuvre sa communication en fonction de ses spécificités.

Mutualisation

Des pôles d'expertise sont identifiés au sein du réseau communication permettant de mutualiser certaines actions spécifiques. Elles renforcent ainsi certains axes de communication, tels que la visibilité à l'international, les relations presse ou bien encore l'animation des réseaux sociaux.

RÉSULTATS

- **Des pôles d'expertise de plus en plus performants**
 - [Étude] Retombées presse - annexe 4
 - [Études] Présence renforcée sur les réseaux sociaux - annexe 6
- **Rationalisation des coûts & des moyens**
 - Impressions
 - Objets publicitaires
 - Salons

II - 2 / Le budget 2018

Le réseau communication au sein de Bordeaux INP, des écoles et de La Prépa des INP dispose d'un budget annuel.

Au niveau de Bordeaux INP

Budget de fonctionnement

Communication	66,00 k€
(dont 5000 € de recettes conventions)	
Actions et animations sociales	10,00 k€

Masse salariale
90,26 k€ (2 ETP)

Au niveau des écoles & de La Prépa des INP

Budget de fonctionnement

Communication	97,96 k€
---------------	-----------------

159,17 k€ (3,6 ETP)

	173,96 k€	249,13 k€
TOTAL	423,09 k€	

Par ailleurs, l'établissement a financé en 2018 la réalisation d'un clip institutionnel de présentation de l'établissement pour un montant de 18 000 €.

II - 3 / Actions marquantes de la stratégie de communication
mises en œuvre en 2017-18

RAPPEL PAR OBJECTIF - COMMUNICATION EXTERNE

AXE 1 – Améliorer la notoriété de l'établissement auprès de ses publics cibles

OBJECTIFS	ACTIONS PHARES	RESULTATS
ACCROITRE L'ATTRACTIVITE NATIONALE ET INTERNATIONALE DU GROUPE BORDEAUX INP NOUVELLE-AQUITAINE (écoles internes / partenaires et la Prépa des INP)	Développement du site www.bordeaux-inp.fr Mise en ligne du site en anglais www.bordeaux-inp.fr/en	<u>STATISTIQUES</u> 01/2018 > 09/2018 ⇒ Presque 2 fois plus de fréquentation qu'en 2017 ⇒ Près de 10 % des visiteurs sont anglophones

OBJECTIFS	ACTIONS PHARES	RESULTATS
DEVELOPPER LA VISIBILITE ET RENFORCER LA NOTORIETE DE L'ETABLISSEMENT ⇒ ATTIRER LES MEILLEURS ETUDIANTS & GARANTIR LEUR EMPLOYABILITE	Promotion auprès des futurs étudiants et prescripteurs	⇒ Participation à 1 nouveau salon Grandes Écoles – Studyrama Belle visibilité 4 salons sur l'année ⇒ Succès du format JPO (11h – 17h) : 3 700 visiteurs
	Développement des relations presse	⇒ 107 retombées presse soit plus de 9 / mois (+47 % par rapport à 2016/2017) ⇒ Nouvelle revue de presse sur Flipboard

AXE 2 – Valoriser & accroître l’attractivité du groupe Bordeaux INP Nouvelle - Aquitaine

OBJECTIFS	ACTIONS PHARES	RESULTATS
RENFORCER LA SYNERGIE ENTRE LES MISSIONS DE FORMATION, DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT POUR PERMETTRE DE CONFORTER LE POSITIONNEMENT DE L’ETABLISSEMENT	Refonte de la plaquette institutionnelle	⇒ Plaquette (12 pages) permettant de mettre en avant les valeurs de l’établissement et ainsi de favoriser l’attractivité de Bordeaux INP (force du groupe, ADN de l’ingénieur Bordeaux INP, ambition à l’international, etc).
VALORISER LA RECHERCHE ET L’INNOVATION FAVORISER LES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES	Newsletter mensuelle externe « La lettre d’infos »	⇒ 782 abonnés (4 nouvelles demandes / mois) ⇒ (29-33 %) Excellent taux d’ouverture ⇒ Panel représentatif - Institutionnel : 44 % - Industriels : 37 % - Recherche : 19 %

RAPPEL DES OBJECTIFS - COMMUNICATION INTERNE

Comment mieux impliquer et informer les personnels et les usagers sur la vie de l’établissement ? Comment développer le sentiment d’appartenance à Bordeaux INP ?

OBJECTIFS	ACTIONS PHARES	RESULTATS
- FEDERER LES PERSONNELS ET ETUDIANTS AUTOUR DU PROJET D’ETABLISSEMENT & CONSTRUIRE UNE IDENTITE PARTAGEE	Création d’une boutique en ligne Groupe INP (licence de marque) + marché public avec Toulouse INP (achat d’objets publicitaires)	⇒ Mise en ligne du site en décembre 2018 ⇒ Rationalisation des coûts ⇒ Image de marque corporate forte « INP »
- RENFORCER LA COHESION & CULTIVER L’ESPRIT DU GROUPE	Événements internes & réunions d’informations (personnels, élèves élus) Supports & valorisation	⇒ Goodies offerts ⇒ Infographies (Bilan social & Bilan Recherche & Transfert) ⇒ Newsletter interne « Projets de l’établissement, décisions du CA, etc »

II - 4 / Image de Bordeaux INP dans la presse (analyse réalisée au travers de l'outil Meltwater)

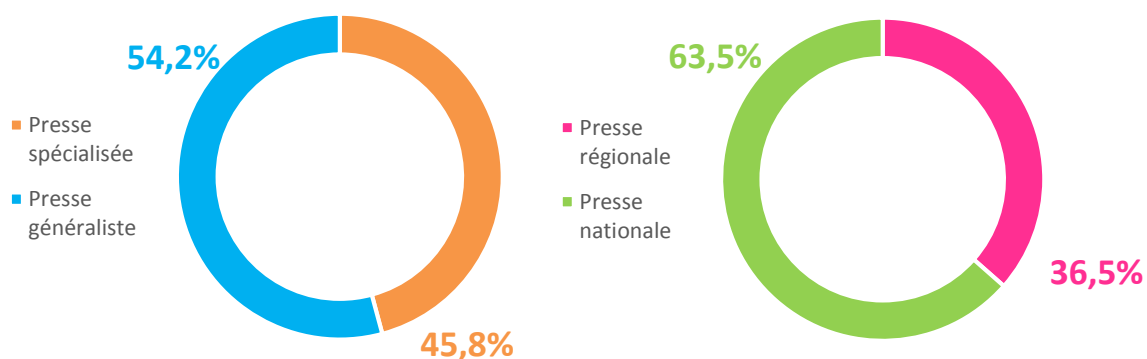
Comme l'année précédente, les articles traitent essentiellement des activités de formation de l'établissement (53%) et de ses écoles (47%). S'il reste une marge de progression certaine, l'affiliation des écoles à Bordeaux INP est de plus en plus explicite. Quant à la notoriété de la marque « INP », elle reste grandissante et gage de qualité.

De manière générale, le ton adopté est informatif et positif. Les retombées sont publiées de façon presque équivalente dans la presse régionale (36,5%) et nationale (63,5%). **Par rapport à l'année 2016-2017, la couverture de Bordeaux INP dans la presse nationale a augmenté de 11,5 points.**

On remarque que les contacts liés avec la presse locale portent peu à peu leurs fruits : les journalistes sont de plus en plus réactifs face à nos sollicitations et s'adressent de plus en plus à Bordeaux INP de façon spontanée.

BILAN

- **107 retombées presse** soit plus de 9 / mois (+47% par rapport à 2016/2017)
- **530 contacts** dont



- **Support et valorisation**
 - 11 communiqués de presse avec un taux d'ouverture* moyen de 28,5% (+ 1pt par rapport à 2016-2017)
 - Dossier de presse (2 à 3 mises à jour / an)
 - Revue de presse <https://flipboard.com/@BordeauxINP>
 - Retombées presse dans le fil d'actualités du site internet (page d'accueil)

* Le taux d'ouverture correspond au ratio d'emails ouverts par les contacts par rapport au nombre d'emails délivrés.

ORIENTATIONS SUR 2018-19

- **Valoriser et centrer le discours sur les points forts de Bordeaux INP :**
 - les transversalités entre écoles (internes et/ou partenaires),
 - le continuum Formation - recherche – transfert
- **Intensifier les rencontres avec les journalistes**
- **Affiner le ciblage des contacts par thématiques**
(ex : alimentation durable, développement durable, biotech...)

III - Analyse F.F.O.R. de l'établissement

(Forces, Faiblesses, Opportunités et Risques)

L'analyse F.F.O.R. permet d'identifier les forces et faiblesses de l'établissement ainsi que les opportunités et risques du contexte dans lequel il s'inscrit (situation en octobre 2017).

Forces :

- Établissement pluridisciplinaire, avec des écoles visibles à forte notoriété, reconnu pour une offre de formation d'excellence
 - Des formations ouvertes sur l'international « 8 étudiants sur 10 effectuent un séjour à l'étranger »
 - Forte culture de l'entrepreneuriat avec l'incubateur Sit'Innov, 1 spécialisation de 3^e année et 1 diplôme d'établissement
- Une recherche d'excellence via 11 laboratoires en cotutelle (UMR avec université de Bordeaux et CNRS, INRA), 7 équipes-projets communes Inria
 - 1 école doctorale co-accréditée avec l'Université Bordeaux Montaigne « Montaigne Humanités » et 5 écoles doctorales associées avec l'université de Bordeaux
- Implication dans des structures dédiées à l'innovation et au transfert de technologie
 - 1 SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies)
 - Groupements d'intérêt scientifique (AIRBUS, Thales, CNRS, etc)
 - Partenariats forts avec les pôles de compétitivité et les clusters
- Association avec l'université de Bordeaux
- Des relations fortes avec les acteurs du monde socio-économique

- Partenariats (CEA/CESTA, Storengy, ArianeGroup, etc)
- 5 chaires sur des activités de recherche ou de formation (augmentation de l'humain, biotechnologies, chimie, développement durable, mobilité et transports intelligents)
- 38 structures et start-up hébergées sur nos plateaux techniques
- Des partenariats au niveau régional
 - Etablissement fédérateur des formations d'ingénieurs en Nouvelle-Aquitaine (convention de coopération avec l'UPPA et l'Université de Poitiers)
 - Développement des formations en apprentissage avec le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine

Faiblesses :

- Notoriété encore grandissante, besoin de renforcer la cohésion interne
- Besoin de renforcer la lisibilité des relations internationales
- Des ressources limitées compte-tenu de nos opportunités de développement

Opportunités :

- Positionnement stratégique affirmé sur des enjeux sociétaux d'avenir
 - Opportunité pour l'insertion professionnelle des diplômés, dans un contexte de progression de l'insertion des diplômés des grandes écoles
 - Accroissement de l'intérêt pour les formations transverses (recommandations CTI, attentes du monde socio-économique)
- Dynamique de la filière aéronautique & spatiale en Nouvelle-Aquitaine
> Projet de création d'une 6^{ème} école d'ingénieurs, interne à Bordeaux INP
- Appartenance au Groupe INP : un réseau reconnu pour la qualité de ses formations, l'excellence de sa recherche et son rôle dans le développement économique (visibilité nationale et internationale)
- Ancrage sur un site universitaire d'excellence
 - Membre fondateur de l'IdEx Bordeaux
 - Partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne
- Dynamique de la Région et de la métropole
 - Nouvelle-Aquitaine : région agréable : 3^{ème} région économique de France, 2^{ème} région française pour l'investissement « Recherche et transfert »
 - Bordeaux : 6^{ème} ville étudiante de France, labellisée French Tech

Risques :

- Confusion due à un positionnement multiple
=> école + Bordeaux INP + groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine
 - + ComUE d'Aquitaine
 - + Groupe INP
- Fragilisation de l'environnement & l'organisation interne – mi 2019
=> Nouvelle équipe de direction au sein de 3 écoles internes de l'établissement (ENSC - Bordeaux INP, ENSCBP - Bordeaux INP et ENSTBB - Bordeaux INP)
- Evolutions législatives fragilisant nos ressources (taxe d'apprentissage)

IV - Les publics cibles de l'établissement

IV – 1-Cibles internes

- **les élèves- ingénieurs**
- **le personnel** : enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques (BIATSS)

IV – 2-Cibles externes

- **les étudiants et leurs familles** : élèves de classes préparatoires (1^{ère} et 2^{ème} année), lycéens (1^{ère}, terminale, BTS), universitaires (DUT, parcours licence et master), et leurs familles
- **les enseignants** : professeurs de classes prépas, lycées, enseignants-chercheurs des universités
- **les conseillers d'orientation et prescripteurs de formation** : CIO, SCUIO, documentalistes et conseillers d'orientation (Onisep, Dronisep, Cidj, Crij, Bij)
- **les entreprises** : grandes entreprises et PME-PMI, au niveau local, régional et national (dirigeants d'entreprises, DRH, ingénieurs, responsables services de formation continue...)
- **les acteurs publics locaux** : Conseil régional, Conseil départemental, Rectorat, Bordeaux Métropole, mairies, Chambre de commerce et d'industrie...
- **les acteurs publics nationaux** : Ministère enseignement supérieur, recherche et innovation, Ministère éducation nationale...

- **les partenaires** universitaires, établissements d'enseignement supérieur, grandes écoles, institutions...
- **les relais** : les diplômés, les journalistes (presse écrite, radio, internet)

PARTIE II



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

Politique de communication

Année universitaire 2018/2019

V - Stratégie de communication Bordeaux INP

La stratégie générale de communication proposée par la direction générale est validée par le Conseil d'administration de Bordeaux INP. Elle tient compte des différents indicateurs de l'établissement (rapport HCERES, enquête, etc) et s'inscrit dans la stratégie globale définie dans le projet d'établissement en s'appuyant sur des enjeux à forte implication sociétale :

- **Alimentation**
- **Développement durable**
- **Santé**
- **Transition énergétique**
- **Transformation numérique**

Bordeaux INP doit être envisagée comme une marque « caution » à laquelle l'ensemble des écoles, membres du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine se réfèrera.

Positionnement de Bordeaux INP

Le service communication assure la promotion de **l'établissement Bordeaux INP, fédérateur des écoles d'ingénieurs publiques en Nouvelle-Aquitaine tout en affirmant l'identité de ses écoles et de La Prépa des INP de Bordeaux.**

Axes de communication « FORMATION – RECHERCHE – TRANSFERT DE TECHNOLOGIE »
« Bordeaux INP et ses écoles partenaires : un groupe de 8 écoles d'ingénieurs publiques en Nouvelle-Aquitaine, une classe prépa intégrée « La Prépa des INP » et un incubateur étudiant « Sit'Innov » »

« Groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine : 8 écoles d'ingénieurs publiques en Nouvelle-Aquitaine, une classe prépa intégrée « La Prépa des INP » et un incubateur étudiant « Sit'Innov » »

Signature

« Révélateur de talents »

Positionnement des écoles internes et de La Prépa des INP

Les chargées de communication des écoles assurent une communication spécifique, **au nom de leur école tout en affirmant leur appartenance à l'établissement.**

Axe de communication

« Une école d'ingénieurs publique de Bordeaux INP »

Signature

« **La Prépa des INP** : Un autre style de prépa »

« **L'ENSC - Bordeaux INP** : L'ingénieur des mondes humains, artificiels et hybrides du futur »

« **L'ENSCBP - Bordeaux INP** : L'ingénieur créateur de valeur »

« **L'ENSEGID - Bordeaux INP** : L'ingénieur engagé pour la gestion durable des ressources naturelles »

« **L'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** : L'ingénieur du monde numérique »

« **L'ENSTBB - Bordeaux INP** : L'ingénieur du vivant pour la santé de demain »

Positionnement des écoles partenaires

Le dispositif "école partenaire" mis en place au sein du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de structurer les formations d'ingénieurs du territoire et de constituer un ensemble régional coordonné d'offre de formation et de recherche alliant les sciences de l'ingénieur et du vivant aux sciences du management. Ce partenariat permet de développer la visibilité et l'attractivité des écoles d'ingénieurs publiques en Nouvelle-Aquitaine.

Afin d'affirmer l'appartenance au groupe et renforcer la cohérence de notre image de marque, les écoles partenaires développent une communication commune et concertée avec Bordeaux INP.

Axe de communication

*« Une école d'ingénieurs publique,
membre du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine »*

Affichage et référencement

Le référencement et l'affichage de notre établissement et de ses écoles est une étape importante dans la communication et doivent être déclinés durablement pour une meilleure visibilité.

Affichage défini pour les écoles internes de Bordeaux INP

ENSC - Bordeaux INP
ENSCBP - Bordeaux INP
ENSEGID - Bordeaux INP
ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP
ENSTBB - Bordeaux INP

*Chaque école affirme son appartenance à Bordeaux INP sur ses supports de communication (citation, encart de présentation)
=> enquêtes & classements ou toutes publications de type articles, interviews, hors objets promotionnels et plaquettes institutionnelles*

Affichage défini pour les écoles partenaires de Bordeaux INP

ENSGTI*
ENSI Poitiers*
ISABTP*
*école partenaire, membre du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine

Afin de faciliter les modalités d'exploitation de la marque Bordeaux INP tout en respectant la lisibilité et le lien de coopération avec les écoles partenaires, une charte spécifique a été rédigée.

*Ce support est mis à disposition sur l'espace de travail de Bordeaux INP :
<https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/communication>.*

Politique de communication en appui au projet d'établissement

Déclinée au travers des axes stratégiques de développement de Bordeaux INP pour conforter la communication institutionnelle et rendre lisible le choix, le fonctionnement et l'organisation de l'établissement.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur la stratégie développée au sein du réseau communication de l'établissement, notamment en terme de positionnement et de complémentarité, les actions & supports de communication des écoles et de La Prépa des INP ont été listés dans cette partie (recensement en gris).

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET NATIONAL : BORDEAUX INP « FEDERATEUR DES ECOLES D'INGENIEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE » ET MEMBRE DU GROUPE INP

- ⇒ **Objectif** *Inscrire le développement de l'établissement dans le cadre d'une politique de site tout en participant pleinement à la construction du paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (locale, régionale et nationale)*
- **Affirmer le positionnement au sein d'une politique de site**
Associé à l'université de Bordeaux, Bordeaux INP participe avec ses autres partenaires académiques et scientifiques au rayonnement du campus bordelais.
 - Contribution au rayonnement des grands projets structurants du site (IdEx, Aquitaine Terre d'Eau, Opération campus, etc) : site web, newsletter externe et réseaux sociaux
- **Développer l'appartenance au Groupe INP**
 - Attractivité & recrutement : Promotion sur le Salon SAGE de Paris (Groupe Le Monde)
 - Visibilité « La Prépa des INP » (axe de communication décliné sur l'ensemble des supports de communication)
 - Notoriété : création et diffusion des supports de présentation
- **Renforcer la visibilité du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine**
 - Positionnement affirmé et décliné dans la stratégie de communication (supports, actions et événements)
=> Axe de communication : Bordeaux INP et ses écoles partenaires : un groupe de 8 écoles d'ingénieurs, une classe prépa intégrée « La Prépa des INP » et un incubateur étudiant Sit'Innov »
 - « Bordeaux INP fête ses 10 ans »
 - Charte graphique & d'application de la marque déclinée pour les écoles partenaires

CULTIVER LA DYNAMIQUE DU CONTINUUM FORMATION-RECHERCHE-INNOVATION

- ⇒ **Objectif** *Renforcer la synergie entre les missions de formation, de recherche et de transfert pour permettre de conforter le positionnement de l'établissement*
- **Plaquette institutionnelle** : missions FRT et valeurs de Bordeaux INP
- **Relations presse** : fidélisation de la presse locale et ciblage des contacts par thématiques (exemple : alimentation, développement durable, robotique, ...)

- **Revue de presse** <https://flipboard.com/@BordeauxINP>
- Dossiers & interviews au travers des **newsletters** interne & externe
- Actualités du **site web**

[POSITIONNEMENT STRATEGIQUE]

Centrer la visibilité, l'attractivité des formations et affirmer l'expertise scientifique et technologique sur les 5 enjeux

- ⇒ **Objectif** *Etre en adéquation avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en affirmant le positionnement stratégique de l'établissement et en valorisant les synergies entre écoles et laboratoires*
- **Cartographies** (mises à jour à prévoir)
- **Conférence débat** « Bordeaux INP donne la parole à ses experts »
4^e édition : « Alimentation durable » - 1^{er} trimestre 2019 / co-branding La Tribune
2 écoles concernées : ENSCBP - Bordeaux INP & ENSTBB - Bordeaux INP
5 laboratoires impliqués : CBMN* / I2M** / ISM */LCPO * / NutriNeuro***
 - Diffusion en direct sur la chaîne YouTube
- **Dossiers thématiques (diffusion newsletter interne / externe)**
 - Le futur des communications : plus rapides, plus vertes, plus intelligentes
 - Les biomédicaments
 - La chimie verte

ACCROITRE LA VISIBILITE ET L'ATTRACTIVITE DES FORMATIONS AU NIVEAU NATIONAL

- ⇒ **Objectifs**
 - *Attirer les meilleurs étudiants et garantir leur employabilité*
 - *Valoriser les transversalités et complémentarités entre les écoles*

- **[PROJET 2018-19] Réalisation d'une vidéo institutionnelle**
- **[PROJET 2018-19] Communication sur l'ouverture de la nouvelle école interne**
- **Campagne promotionnelle auprès des prescripteurs** (mailing auprès des classes prépas régionales, CIO, SUIO, ...) au niveau établissement et des écoles
- **Campagne auprès des admissibles** des concours (ENSCBP, ENSEGID, ENSEIRB-MATMECA)
- **Plaquettes institutionnelles** des écoles, de La Prépa des INP et des **BDE** (Bureau des élèves) => déclinaison des plaquettes écoles partenaires
- **Catalogue « formation continue »** (ENSCBP, ENSTBB)
- **Média planning** (insertions publicitaires dans des guides spécialisés)
- Présence renforcée sur les **réseaux sociaux**
- **Sensibilisation à l'entrepreneuriat** (en appui au chargé de mission)
 - Plaquette Parcours entrepreneur – Sit'Innov
- **Partenaire « Les cordées de la réussite »**
- Participation à l'appel à projets **Ingénieuses**
- **Evènements** :
 - Portes ouvertes

* en co-tutelle (Bordeaux INP, CNRS et Université de Bordeaux) 19

** en co-tutelle (Bordeaux INP, Arts & Métiers ParisTech, CNRS, INRA et Université de Bordeaux)

*** en co-tutelle (Bordeaux INP, INRA et Université de Bordeaux)

- Salons (Studyrama, L'ETUDIANT, SAGE)
- Portes ouvertes
- Salons (Studyrama, Campagne forums Grandes écoles (toutes écoles confondues)
- Accueil & visites de lycéens

Soutenir et valoriser l'excellence de la recherche et du transfert

⇒ **Objectifs**

- *Développer les liens pour favoriser les activités partenariales avec le monde scientifique*
- *Amplifier la communication sur des activités marquantes Recherche*
- *Valoriser les interactions et le continuum des activités menées entre les plateaux technologiques, les structures accueillies, les formations dispensées dans les écoles et les laboratoires de recherche*
- *Faire venir les meilleurs enseignants-chercheurs de France et de l'étranger*
- **Newsletter externe** « La lettre d'infos de Bordeaux INP »
(dossiers thématiques, agenda des événements recherche et des laboratoires)
 - Projets de recherche
 - Valorisation des projets à périmètre IdEx
- **Site web** « Rubrique Bordeaux INP : un acteur territorial majeur de la recherche et du transfert de technologie »
- **Evènements** :
 - [PROJET 2018-19] **Journée scientifique de Bordeaux INP placée sous le thème de la transdisciplinarité** - à destination des personnels et des étudiants de Bordeaux INP ainsi que ses partenaires scientifiques, académiques et industriels
 - Participation au Circuit Scientifique Bordelais dans le cadre de la Fête de la Science
 - Accueillir et accompagner les événements recherche (toutes écoles confondues) : workshops, séminaires recherche, journée des doctorants

Favoriser et développer les relations avec les entreprises

⇒ **Objectifs**

- *Développer les partenariats avec le monde socio-économique (transfert de technologie, taxe d'apprentissage, mécénat, apprentissage)*
- *Assurer une bonne insertion professionnelle des étudiants (stages et emploi)*
- *Développer la formation continue*
- **Newsletter externe mensuelle** « La lettre d'infos de Bordeaux INP »
(dossiers thématiques, agenda des événements recherche et des laboratoires)
 - L'entreprise au cœur du continuum Formation - Recherche - Transfert de Bordeaux INP

- **Présence renforcée sur twitter**
=> **Les abonnés qui retweetent le plus** : Digital Aquitaine, Syrpin, URISA, Invest In Bordeaux, Thales (Responsable des Relations Écoles & Universités France + Campus Managers), Akiani, FF ROBOTIQUE, Agnes PASSAULT (chef d'entreprise, présidente AQUITEM), etc.
 - Accroître et fidéliser le nombre d'abonnés
 - Augmenter le taux d'engagement
- Page entreprise **LinkedIn** pour Bordeaux INP
- **Campagne mécénat**
- **Campagne taxe d'apprentissage** (ENSC, ENSCBP, ENSEGID, ENSEIRB-MATMECA)
- **Plaquettes entreprises** (ENSEGID, ENSEIRB-MATMECA)
- **Feuillet stages** (ENSCBP)
- **Evènements** :
 - Forums entreprises (toutes écoles confondues)
 - Hub des entreprises (ENSCBP)
 - Journée Métiers (ENSEGID)
 - Rencontre métiers (ENSEIRB-MATMECA)
- **Communication auprès des réseaux des diplômés** (ENSCBP, ENSEGID)
- **Partenariats formalisés avec des entreprises** (toutes écoles confondues)
- **Accueil & visites d'entreprises** (toutes écoles confondues)

Déployer les relations internationales comme un levier de développement et de visibilité

- ⇒ **Objectifs**
 - *Accroître la visibilité nationale et internationale de l'offre de formation des écoles et de la recherche du site*
 - *Capitaliser sur l'attractivité du territoire pour promouvoir les valeurs de l'établissement*
 - *Encourager la mobilité entrante et sortante*
- **Site web en anglais** <https://www.bordeaux-inp.fr/en>
- **Fiches de présentation en anglais : écoles + formations** (toutes écoles confondues)

Internationalisation des formations

- **Site web « Rubrique International »**
(partenariats et programmes internationaux, summer school, venir ou partir à l'étranger, choisir Bordeaux et sa région)
- **Supports** (plaquette & signalétique)
- **Appui à l'organisation de la summer school**
- **Fidélisation des partenaires internationaux** (goodies)
- **Prix Jousot-Dubien** (ENSCBP)
- **Feuillet Master of science** (ENSCBP)
- **Promotion mobilité entrante et sortante** (appui aux relations internationales)

Une recherche inscrite dans des réseaux internationaux

- **Valorisation des LIAs** (site web, dossier de presse)

Développer les relations entre les étudiants et conforter l'« esprit de groupe »

⇒ **Objectifs**

- *Partager les valeurs de l'établissement*
- *Valoriser les actions transverses et coopérations intra-établissement*

○ Informer

- Espace rentrée « **profil étudiant** » du site web
- Newsletter bimestrielle
- Communication interne école
- Accompagnement des projets étudiants

○ Fédérer

- Cérémonie de rentrée des primo-entrants
- Présence renforcée sur Facebook
- Vidéos sur la chaîne YouTube
- Boutique en ligne
- Goodies offerts aux élèves élus
- Soutien aux projets étudiants

○ Rencontrer & partager

- Réunions avec les élèves élus
- Organisation des réunions de rentrée, des remises des diplômes
- Evènements étudiants

Construire une identité partagée et développer le sentiment d'appartenance pour cultiver l'« esprit établissement » auprès des personnels

⇒ **Objectif**

Fédérer le personnel enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs autour du projet d'établissement et former les ambassadeurs de demain

○ Informer

- Accueil des nouveaux personnels (appui à la DRH)
- Newsletter mensuelle « Les RDV de Bordeaux INP »
- Réunions d'information (3 à 4 réunions / an)
- Supports & valorisation en appui au projet de l'établissement (Infographies, guides)
- Communication interne école (réunions d'information)

○ Fédérer

- Boutique en ligne
- Goodies offerts en fin d'année
- « Bordeaux INP fête ses 10 ans »

- Rencontrer & partager
 - **Arbre de Noël** des enfants du personnel
 - **Vœux du directeur général & bilan** de l'année écoulée
 - **Buffet des personnels** Bordeaux INP / Remise des palmes académiques
 - **Evènements spécifiques écoles**

VI- Rétroplanning

	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Supports institutionnels Bordeaux INP	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Newsletter «La lettre d'infos»	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Infographies des supports écoles	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Mediaplanning	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Relations presse	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Réseaux sociaux	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Animation site internet	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Mise à jour du site en anglais	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Campagne auprès des prescripteurs	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Campagne mécénat	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Evènements internes	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Réunions d'informations	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Newsletter Les RDV de Bordeaux INP	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Espace de rentrée étudiants (site web)	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Guide d'accueil personnels	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Cérémonie de rentrée primo-entrants	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Boutique en ligne	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Journées portes ouvertes	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Salons étudiants	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Actions de sensibilisation (Ingénieures, Cordées de la réussite, fête de la science)	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Conférence débat #4	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Vidéo institutionnelle	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Nouvelle école	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Bordeaux INP fête ses 10 ans	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

----- Actions sur une période donnée (Rose : Organisation / Magenta : Date de l'action)
 ----- Actions récurrentes sur l'année

VII- Répartition des dépenses et des recettes du réseau communication (hors masse salariale correspondant aux 5,6 etp)

Prévisions 2019

Dépenses	Bordeaux INP	5 écoles & La Prépa des INP
Développer la visibilité nationale et internationale de l'établissement auprès de ses publics cibles	48 800,00 €	74 060,00 €
Valorisation du groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine	26 800,00 €	10 000,00 €
Projet – création d'une nouvelle école (promotion & signalétique)	26 000,00 €	
Valorisation de la culture scientifique / technique et de la recherche	4 000,00 €	3 000,00 €
Sous-total / communication externe	105 600,00 €	87 060,00 €
Fédérer les personnels & étudiants autour du projet d'établissement et construire une identité partagée	26 400,00 €	25 000,00 €
Renforcer la cohésion et cultiver l'esprit du groupe	12 000,00€	22 000,00 €
Sous-total / communication interne	38 400,00 €	47 000,00 €
Recettes		
Groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine	7 500,00 €	
Dotation communication (dont recettes)	144 000,00 €	134 060,00 €

ANNEXES



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

Année universitaire 2018/2019

- ANNEXE 1** Descriptif des actions et supports de communication répertoriés par objectifs
- ANNEXE 2** Rétroplanning détaillé des projets phares de l'année
- ANNEXE 3** Rétroplanning des actions de communication (écoles & La Prépa des INP)
- ANNEXE 4** [Etude] Retombées presse
- ANNEXE 5** [Statistiques] Site web
- ANNEXE 6** [Etude] Présence de Bordeaux INP sur les réseaux sociaux

Descriptif des actions & supports de communication répertoriés par objectifs

COMMUNICATION INTERNE

- ⇒ CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ PARTAGÉE ET UN SENTIMENT D'APPARTENANCE POSITIF POUR FORMER LES AMBASSADEURS DE BORDEAUX INP
- ⇒ IMPLIQUER LES PERSONNELS ET LES ETUDIANTS DANS LES EVOLUTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

La stratégie de communication interne a pour mission principale de fédérer les personnels et les étudiants autour du projet d'établissement et de les faire adhérer à la stratégie générale. Par le biais de supports et d'actions de communication fédérateurs, il est important d'expliquer le rôle de Bordeaux INP, ses missions, ses objectifs et de multiplier les échanges afin que les personnels puissent s'approprier et partager les valeurs de l'établissement. Mobiliser, avancer ensemble vers un objectif commun, est possible grâce à une information adaptée et bien relayée. En effet, mieux informés et conscients des objectifs à atteindre, les personnels / étudiants, qui sont la force vive et les ambassadeurs de l'établissement, peuvent adhérer aux projets du groupe et les défendre.

Conforter la relation d'appartenance à l'établissement permettra à nos personnels de cultiver « l'esprit du groupe ».

Ces actions visent à **faciliter la circulation de l'information**, de la réflexion du projet jusqu'à son aboutissement, et à **favoriser la communication descendante¹, ascendante² et transversale³**.

Message

« Bordeaux INP est une marque de qualité, une bannière qui peut permettre aux écoles, aux personnels et aux étudiants de s'engager sur des projets et/ou de bénéficier d'actions et outils supplémentaires qui ne pouvaient se concevoir dans le domaine restreint d'une école. »

Il est important d'être à l'écoute des personnels ou des étudiants pour mieux connaître leurs attentes et conforter le sentiment d'appartenance. Le service pourra alors suggérer de former un groupe de réflexion constitué de personnes volontaires qui apporteront leur contribution dans la maturation de certains projets ou l'actualisation des supports.

¹ Communication de la direction vers le personnel

² Communication du personnel vers la direction

³ Communication entre les personnels

AMELIORER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ET IMPLIQUER LES PERSONNELS DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Les actions et supports à destination des personnels

- **Newsletter mensuelle LES RDV de Bordeaux INP**

Cette newsletter d'information est envoyée tous les mois à l'ensemble des personnels. Elle permet d'annoncer les actualités, l'évolution des grands projets, les événements internes ou externes à l'établissement, etc.

La ligne éditoriale, en accord avec les axes stratégiques de l'établissement, permet notamment de définir en amont des dossiers de fond contribuant ainsi à la vulgarisation scientifique.

Outre les informations émanant des services généraux de Bordeaux INP, la newsletter est également alimentée par les chargées de communication et autres personnels des écoles qui souhaitent diffuser des informations.

- **Guide d'accueil des nouveaux personnels (publication annuelle)**

Il constitue une source d'information importante pour tout nouveau personnel de l'établissement. Il est actualisé tous les ans et remis lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels le 1^{er} septembre. Ce support présente la composition et les missions des services généraux, l'organigramme, le règlement intérieur et des informations pratiques sur la restauration dans les campus, les transports, les numéros d'urgence...

- **Réunions d'informations du personnel (3 à 4 réunions / an)**

Ces réunions sont un moyen d'informer et d'expliquer les grands projets de l'établissement pour que tous les personnels aient un niveau d'information équivalent. La communication orale permet de développer une relation de proximité, de souder les collègues autour d'un thème particulier et de les faire adhérer. Elle favorise l'échange et suscite une interaction entre la direction générale et les personnels.

Animées par le directeur général trois ou quatre fois par an, elles permettent de faire un état des lieux et présenter les projets à venir.

Ces réunions ont généralement lieu en octobre, janvier (lors des vœux du directeur général), avril et juillet (lors du buffet des personnels).

- **Site internet bordeaux-inp.fr**

Bordeaux INP investit pleinement, au travers de 2 de ses écoles, le secteur des TIC et plus largement le monde du numérique. Il est donc important qu'il incarne une image de modernité, de dynamisme et de haut niveau technologique. Une attention particulière doit donc être apportée pour maintenir des outils interactifs en phase avec les évolutions technologiques.

- **Mise à jour de la « rubrique Communication » dans l'Espace de travail**

L'espace de travail est un outil indispensable pour faciliter la circulation de l'information et assurer un meilleur fonctionnement de travail. Tous les services généraux (DRH, direction financière, HS, direction de la gestion du patrimoine...) ont un espace dédié pour publier leurs

documents « rubrique Informations de l'établissement ». Les documents relatifs à la vie institutionnelle (conseils, élections) s'y trouvent également.

Le service communication y dépose tous les outils de communication : logos, charte graphique, plaquettes, supports power-point, papeteries, guides...

- **Réalisation de goodies**

Les objets publicitaires contribuent à affirmer la personnalité et la notoriété de Bordeaux INP et cultivent le sentiment d'appartenance. L'établissement continuera de distribuer ces goodies (ex : sacs, stylos, t-shirts, mugs, blocs notes) à l'effigie de la marque Bordeaux INP.

Les actions, supports et événements à destination des étudiants

- **Cérémonie de rentrée des primo-entrants**

Depuis 2011, les primo-entrants des écoles internes et de La Prépa des INP sont accueillis en septembre par le directeur général. Chaque année, cet événement est l'occasion de transmettre les valeurs de l'établissement et de faire naître un sentiment d'appartenance à Bordeaux INP. Afin d'avoir une vue d'ensemble sur les activités proposées au sein de Bordeaux INP et ainsi renforcer la culture « établissement », l'événement se décompose en trois temps forts.

1- BIENVENUE A BORDEAUX INP

- Allocution de rentrée prononcée par la direction générale de Bordeaux INP
- Mot de bienvenue du président du conseil d'administration de l'établissement

2- CONFERENCE : témoignage d'un diplômé

- Septembre 2016 => Laurent Oudot, promotion 1998 de l'ENSEIRB-MATMECA
- Septembre 2017 => Loriane Tachon-Parisot, promotion 2004 de l'ENSCBP
- Septembre 2018 => Axel Johnson, promotion 2009 de l'ENSC

3- DECOUVRIR LA VIE ASSOCIATIVE

- Description des rôles et missions du vice-président élève-ingénieur (VPEI) et du président du bureau régional des élèves-ingénieurs (BREI)
- Présentation des 6 bureaux des élèves (BDE des écoles et de La Prépa des INP)

- **Réunions d'information avec les élèves élus (2 à 3 réunions / an)**

Deux à trois fois par an (au minimum), le directeur général, le vice-président en charge de la formation et la communication de Bordeaux INP réunissent les élèves élus aux conseils de Bordeaux INP (CA, CE) ainsi que les présidents des bureaux des élèves pour présenter un état des lieux des projets et l'actualité de l'établissement. Ce moment est également l'occasion d'échanger sur les besoins des étudiants, leurs attentes ou suggestions.

- **Espace de rentrée de l'étudiant (www.bordeaux-inp.fr/bienvenue)**

Un espace de rentrée dédié aux primo-entrants est disponible depuis le site internet de l'établissement (accès profil étudiant). On y retrouve les grandes rubriques pour découvrir l'établissement, les écoles / La Prépa des INP ainsi que toutes les informations pratiques

(restauration sur les campus, médecine préventive, lieux culturels des campus, équipements sportifs, ...) pour faciliter la rentrée des étudiants.

- **Newsletter bi-mestrielle « Les RDV de Bordeaux INP des étudiants »**

Cette newsletter est envoyée aux étudiants tous les 2 mois. Elle permet de les informer sur les actualités et projets de l'établissement. Ce support contient également des informations sur la vie étudiante dans les écoles (participation 4L Trophy, croisière Edhec,...) favorisant un esprit de groupe.

CONSTRUIRE UNE IDENTITE PARTAGEE ET DEVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE A L'ETABLISSEMENT

Les événements à destination des personnels

- **Buffet des personnels / Remise des palmes académiques - 1^{er} jeudi de juillet**

Tous les ans, la direction générale de l'établissement convie les personnels à un buffet qui a lieu le 1^{er} jeudi de juillet ; l'occasion de remettre les palmes académiques et de saluer les départs à la retraite.

Source de cohésion, ce déjeuner permet à tous les personnels de se retrouver et d'échanger lors d'un moment convivial.

- **Arbre de Noël des enfants du personnel - dernier mercredi de décembre avant les congés**

Tous les enfants du personnel (de 0 à 11 ans) sont conviés à un spectacle de Noël et à un goûter. C'est également l'occasion pour eux de recevoir un cadeau de l'établissement.

- **Vœux du directeur général et bilan de l'année écoulée - 1^{er} jeudi de janvier**

Cet événement a lieu le 1^{er} jeudi de janvier après les vacances scolaires. Le directeur général dresse alors un court bilan de l'année et présente les grands projets à venir.

- **Accueil des nouveaux personnels - 1^{er} septembre**

Tous les nouveaux personnels (enseignants, BIATSS titulaires ou non) sont accueillis le matin du 1^{er} septembre par l'équipe de direction de Bordeaux INP, les directeurs d'écoles et les services généraux. Ils assistent à 2h de présentation de Bordeaux INP, des écoles, de La Prépa des INP et de l'organisation des services. Ils reçoivent également à cette occasion le « kit du nouvel arrivant » composé de la plaquette Bordeaux INP, du guide d'accueil, goodies, des plans du tram et de Bordeaux...

Cette journée est organisée par l'équipe de la direction des ressources humaines.

- **[PROJET] Bordeaux INP fête ses 10 ans Avril – Mai – Juin**

Créé en avril 2009, Bordeaux INP va fêter ses 10 ans d'existence, l'occasion idéale de retracer son histoire, d'affirmer ses valeurs mais aussi d'aborder l'avenir, et ainsi créer une âme et un caractère fort à la culture d'établissement de Bordeaux INP. Cet anniversaire est également une magnifique occasion de se réunir et ainsi créer un moment privilégié d'échanges, de rencontres et de synergies entre les collaborateurs des services généraux, des écoles et de La Prépa des INP.

Les événements à destination des étudiants

- **Encourager les grandes opérations scientifiques, humanitaires, culturelles ou sportives**, dans lesquelles les étudiants des écoles seront partie prenante

Deux types d'opérations possibles : valoriser les champs de compétences de l'établissement et de ses écoles ou véhiculer ses valeurs. Cette opération est concentrée sur un nombre limité d'actions et peut se prolonger sur plusieurs années.

Autres objectifs

- Participer à construire l'image de l'établissement et permettre de se démarquer des autres écoles d'ingénieurs dans l'esprit de l'ensemble de ses publics-cibles
- Promouvoir Bordeaux INP en établissant sa performance dans son secteur et manifester son intérêt particulier pour un domaine en relation avec des préoccupations sociales
- Nouer des contacts privilégiés avec son environnement proche (entreprises, institutions, médias, mais aussi ses personnels...).

COMMUNICATION EXTERNE

- ⇒ AMÉLIORER LA NOTORIÉTÉ DE L'ÉTABLISSEMENT AUPRES DE SES PUBLICS CIBLES (NIVEAU RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL)
- ⇒ ACCOMPAGNER LA STRATEGIE DE SITES BORDELAIS, NÉO-AQUITAIN ET L'ASSOCIATION AVEC LE GROUPE INP
- ⇒ ACCROITRE L'ATTRACTIVITÉ DE BORDEAUX INP, SES ECOLES ET LA PREPA DES INP (AUPRÈS DES ÉTUDIANTS, DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS)
- ⇒ VALORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
- ⇒ FAVORISER & DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES
- ⇒ DÉVELOPPER LA FORMATION CONTINUE

Il s'agit de mieux faire connaître l'établissement au niveau national et international et de le positionner comme un acteur majeur du site de Bordeaux et de Nouvelle-Aquitaine dans les domaines des formations d'ingénieur (formation initiale et continue) et de la recherche, pour :

Message

« Une offre de formation transdisciplinaire ; un établissement capable de répondre aux besoins des entreprises en termes d'offre de formation, d'expertise scientifique et technologique et d'innovation »
Les jeunes ingénieurs diplômés de Bordeaux INP doivent être prêts à relever les défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain et capables d'inventer l'entreprise du futur.

DEVELOPPER LA VISIBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE DU GROUPE BORDEAUX INP NOUVELLE-AQUITAINE

- **Plaquette institutionnelle** de présentation de Bordeaux INP

La nouvelle édition de ce support institutionnel valorise les missions de formation, de recherche et de transfert de technologie au sein de Bordeaux INP. Cette refonte aura également permis de mettre en avant les valeurs de l'établissement et ainsi conforter le positionnement et l'attractivité de Bordeaux INP (force du groupe, ADN de l'ingénieur Bordeaux INP, ambition à l'international, etc).

Ce support vient en complément d'information par rapport aux plaquettes écoles qui, quant à elles, développent l'offre de formation et donnent des informations plus détaillées et précises. Les maquettes ont d'ailleurs été également renouvelées en cohérence avec l'évolution de la charte graphique.

La plaquette de l'établissement est distribuée aux élèves et partenaires à l'occasion de tous les événements comme les Portes Ouvertes, les salons mais également les conférences, séminaires et autres visites de partenaires (industriels, institutionnels ou scientifiques) ...

- **[PROJET] Vidéo institutionnelle** [version française & anglaise]

Dans le but de faire connaître les écoles, découvrir le campus et créer une véritable dynamique autour de l'ADN de l'ingénieur Bordeaux INP, notre établissement lance son 1er clip vidéo en donnant la parole à ses étudiants. Dans un concept original et dynamique, chaque élève témoignera sur une thématique incarnant les valeurs et les atouts des formations au sein de nos écoles (lien avec les entreprises, international, entrepreneuriat et innovation pédagogique, recherche et innovation, développement durable). En parallèle et afin d'illustrer les spécificités de l'offre de formation, 12 témoignages d'enseignants et étudiants vont être réalisés et permettront ainsi d'affirmer l'expertise scientifique et technique des enseignements dispensés au sein des 5 écoles internes et de la Prépa des INP.

- **Newsletter** à destination de nos partenaires « La lettre d'info »

Afin d'entretenir et de renforcer ses liens avec le monde socio-économique, Bordeaux INP édite une newsletter mensuelle. Véritable témoin du dynamisme de l'établissement, ce support a vocation à informer de l'actualité de Bordeaux INP, de ses écoles mais aussi de ses enseignants-chercheurs, de ses diplômé-e-s et étudiant-e-s qui font de l'établissement un acteur majeur du paysage régional de l'enseignement supérieur, de l'économie et de l'innovation.

- **Plaquette parcours entrepreneur – Sit'Innov**

La plaquette de présentation de l'entrepreneuriat à Bordeaux INP informe le lecteur sur le déroulement, les objectifs et les atouts du dispositif.

- **Encadré de présentation de Bordeaux INP**

Un encadré de présentation du Groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine est associé à toutes les publications de l'établissement (plaquettes institutionnelles, plaquettes de formation, taxe d'apprentissage) ce qui représente une diffusion annuelle à + 30 000 exemplaires.

- **Relations presse** : communiqués + dossiers de presse

Les médias agissent comme un amplificateur. Développer le réseau de contacts et entretenir avec eux des rapports constants permet de connaître les médias et, en leur sein, les journalistes « cibles ».

Les journalistes de la presse écrite généraliste ou spécialisée (régionale & nationale) sont ciblés (communiqués de presse + 1 dossier de presse établissement). Il s'agit de créer et nouer progressivement des relations privilégiées avec eux, pour multiplier les chances d'obtenir des retombées.

La plateforme Meltwater (abonnement depuis mars 2017) permet notamment de mieux cibler les journalistes et bloggeurs les plus influents en fonction de leur score d'influence, de leur audience et de leurs thématiques d'intérêts.

- **Mailing** adressé aux relais d'information (CIO, SUIO, mairies...) et prescripteurs (professeurs des classes préparatoires, IUT, ...)

La plaquette institutionnelle est envoyée chaque année au niveau régional à plus de 400 contacts : universités, IUT, écoles d'ingénieurs, professeurs de classes prépas, centres de documentations des lycées, centres d'informations CIO, SUIO...

- **Boutique en ligne**

Vente d'objets publicitaires (textile, évènementiel, bureautique, ...) à destination des étudiants, des personnels mais également des services demandeurs (ex : relations entreprises, relations internationales).

VALORISER LE GROUPE BORDEAUX INP NOUVELLE-AQUITAINE

- **[PROJET] Bordeaux INP fête ses 10 ans Avril – Mai – Juin**

Créé en avril 2009, Bordeaux INP va fêter ses 10 ans d'existence, l'occasion idéale de retracer son histoire, mais aussi d'aborder l'avenir, et ainsi créer une âme et un caractère fort à la culture d'établissement de Bordeaux INP. C'est aussi le bon moment pour véhiculer les valeurs, tout en donnant une image positive en externe, et ce lors d'un moment convivial.

« Bordeaux INP fête ses 10 ans » est à mettre au profit de l'établissement, en créant un évènementiel fort et communicant pour célébrer collectivement ce moment unique. C'est pourquoi il est proposé d'étendre cette manifestation sur une période de 3 mois (avril - mai - juin), permettant ainsi de :

- favoriser la visibilité et développer l'image de marque auprès de nos différentes cibles externes (partenaires, prescripteurs et relais presse) : campagne sur les RS & dans la newsletter puis en organisant une soirée d'anniversaire

- donner l'occasion de créer du lien, motiver les équipes, valoriser et remercier les collaborateurs : envoi d'un bulletin quotidien, sessions posters « portraits » puis en planifiant un évènement fédérateur à l'occasion du buffet de fin d'année

Détail du plan d'actions en annexe 2.

- Développement de notre **visibilité sur les réseaux sociaux** (Facebook, twitter, Lindekl, ...)

Les réseaux sociaux ont pris une place de plus en plus grande dans le quotidien des étudiants. Ces outils nous permettent d'afficher des informations sur l'établissement, de diffuser nos actualités et de susciter une cohésion entre les « fans » de la page. Au travers également de la plateforme Meltwater, l'établissement dispose d'un outil efficace (Engage) pour le community management : gestion et planification des publications et statistiques.

- **Conférence débat** « Bordeaux INP donne la parole à ses experts » (1 évènement / an)
L'objectif ici est de permettre de créer un moment de dialogue, d'information et de débat autour d'un thème défini auprès du grand public, de la communauté universitaire mais également des personnels et des étudiants de Bordeaux INP. Elle permet d'affirmer l'expertise et la complémentarité des écoles. Cette action est portée en co-branding avec le journal La Tribune – Bordeaux pour l'animation et la médiatisation de l'évènement.

- **Revue de presse**

- Veille <https://flipboard.com/@BordeauxINP>

La revue de presse sur Flipboard est un panorama des publications, issues de la presse généraliste ou spécialisée, sur l'établissement et se rapportant aux différentes missions de Bordeaux INP (formation, recherche et transfert).

- Fil d'actualité sur la page d'accueil www.bordeaux-inp.fr

- **Power-point** de présentation de l'établissement

Chaque année à jour un support power-point de présentation institutionnelle (en français et en anglais) est mis à jour et disponible sur l'Espace de travail.

ASSURER LA PROMOTION DES ECOLES DU GROUPE BORDEAUX INP NOUVELLE-AQUITAINE ET LEURS DOMAINES DE COMPETENCES

- **[PROJET] Nouvelle école interne** dans le domaine de la maintenance aéronautique et la performance industrielle (création d'une nouvelle identité et de la stratégie de communication) *A partir du mois d'octobre*

En cohérence avec la dynamique régionale et les besoins exprimés par le tissu économique des secteurs de l'aéronautique, du spatial et de la défense, Bordeaux INP, associé à l'université de Bordeaux, souhaite créer une nouvelle école d'ingénieurs dans les domaines de la performance industrielle et de la maintenance aéronautique. Le dossier de demande d'habilitation, transmis à la CTI à l'été 2018, devrait faire l'objet d'un retour dans les mois à venir. Le conseil d'administration de Bordeaux INP devra quant à lui statuer sur la création de cette nouvelle école pour une potentielle ouverture à la rentrée 2019. Afin d'accompagner

cette dynamique de développement, il est nécessaire de définir une stratégie de communication en 2 temps forts. Tout d'abord, une communication transitoire permettant de faciliter efficacement la promotion de cette nouvelle école et de capitaliser sur la notoriété et la visibilité de la marque ombrelle « Bordeaux INP ». Puis, de mobiliser la communauté et les publics clés et de déployer un plan d'actions adapté sur toute l'année (presse, publicité, site internet, campagnes emailing, événementiel...) et d'en maîtriser la périodicité. Pour une efficacité maximale, ces axes de communication devront être répétés à de multiples reprises (technique) et avoir recours à plusieurs canaux de communication. Un plan d'actions a donc été défini sur la période de février 2019 à janvier 2020 (annexe 2).

- Participation aux **salons** (Studyrama, L'Etudiant Bordeaux, SAGE Paris)

Octobre - janvier

Les salons nous permettent d'atteindre une large cible étudiante. Même si nous constatons d'année en année que les visiteurs sont de plus en plus jeunes (17 ans en moyenne), il est important pour nous d'être présents pour améliorer notre visibilité et attirer les lycéens de Première, notamment pour le recrutement de nos 2 classes préparatoires.

Bordeaux INP participe à trois salons à destination des lycéens et étudiants. Pour le salon de Paris (novembre) l'établissement est sur un stand commun au Groupe INP. Pour les salons de Bordeaux (octobre et décembre pour Studyrama et janvier pour l'Etudiant), sur un stand commun pour le Groupe Bordeaux INP Nouvelle-Aquitaine.

- **Portes ouvertes** Bordeaux INP *Février*

Bordeaux INP propose une journée « Portes Ouvertes » pour les 5 écoles d'ingénieurs de Bordeaux (ENSC-Bordeaux INP, ENSCBP-Bordeaux INP, ENSEGID-Bordeaux INP, ENSEIRB-MATMECA-Bordeaux INP, ENSTBB-Bordeaux INP) et La Prépa des INP. Elle a rassemblé plus de 3700 visiteurs en 2018, chiffre en constante augmentation (+14% par rapport à 2017).

Les Portes Ouvertes de Bordeaux INP permettent d'accueillir un large public, de présenter les équipements pédagogiques des écoles et de visiter leurs locaux.

Le service communication de Bordeaux INP se charge de coordonner la journée et d'assurer la communication de l'événement : communiqué de presse, envoi d'affiches et d'un courrier à tous les lycées de Nouvelle-Aquitaine, aux IUT scientifiques, aux partenaires locaux, aux mairies, distribution d'un marque page « portes ouvertes » lors des salons...

- **Face à face** avec des **journalistes**

- **Média planning** : insertions publicitaires dans les guides spécialisés

Les écoles ne réalisent plus d'insertions publicitaires. Le service communication réalise un média planning afin que l'établissement, les écoles et La Prépa des INP soient visibles sur les principaux guides et sites internet liés à la formation (Studyrama, Etudiant, Lyndic).

- **Développer notre présence en ligne** (réalisation de vidéos) et enrichir la chaîne YouTube de Bordeaux INP en mobilisant la communauté étudiante au travers des clubs et associations (caméra épaulement).
- Participation à l'appel à projet **Ingénieuses**

Bordeaux INP participe à l'appel à projet *Ingénieuses* organisé par la CDEFI. Objectif, mettre à l'honneur la question des femmes dans le monde de l'ingénierie. L'établissement propose un projet de sensibilisation aux questions d'égalité Femme/homme, aux stéréotypes... Les étudiantes dont le parcours fait figure d'exemple peuvent également candidater pour le prix de l'élève-ingénieurE.

VALORISER LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET LA RECHERCHE DE BORDEAUX INP

- **[PROJET] Organisation de la Journée scientifique de Bordeaux INP**

Ouverte aux personnels et étudiants de Bordeaux INP (obligatoire aux 2A), ainsi qu'à ses partenaires scientifiques, académiques et industriels, cette journée vise à valoriser la culture scientifique et technique, la recherche et l'innovation sur le campus bordelais et à promouvoir la transdisciplinarité. Au programme de cette année, 10 conférences d'environ 30 minutes chacune et qui aborderont les grands enjeux liés à la robotique, l'intelligence artificielle, les matériaux du futur ou bien encore les interactions sols/vignes.

- Participation au Circuit Scientifique Bordelais dans le cadre de la **Fête de la Science**

Le service communication de Bordeaux INP encourage les enseignants-chercheurs à proposer des projets pour le Circuit Scientifique Bordelais de la Fête de la Science. Objectif : mobiliser des équipes dans les 5 écoles de Bordeaux INP.

- Appui à l'**organisation et promotion** de conférences, colloques, séminaires de recherche...

Le service communication de Bordeaux INP peut apporter son aide aux enseignants-chercheurs qui souhaitent organiser des manifestations liées à la recherche (conseils logistiques, propositions de prestataires...) et en assurer la promotion en interne (newsletter) et en externe (newsletter, relations presse). Le service peut également mettre à disposition des supports ou objets publicitaires.

Retroplanning détaillé des projets phares de l'année

	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	... SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANVIER
COM EXTERNE											
Mise à jour supports numériques											
Présentation ENSPIMA - 4 pages											
Relations presse - interviews											
Conférence débat											
Signalétique extérieure											
E-mailing prescripteurs											
Campagne réseaux sociaux											
COM INTERNE											
Réunions d'information											
Rubrique «Actualités» espace de travail											
CREATION NOUVELLE IDENTITE											
Logo - charte graphique											
Supports (papeterie, ppt, ...)											
Signalétique intérieure - extérieure											
Contenu éditorial (plaquette, web)											
COM EXTERNE											
Promotion du clip institutionnel											
Relations presse - interviews											
Mailing prescripteurs											
Témoignages vidéo											
Campagne réseaux sociaux											
Sessions posters (portraits)											
COM INTERNE											
Bulletin quotidien (anecdotes+chiffres clés)											
Evènement fédérateur											
Mise à jour supports (print, web, vidéo)											
Plaquette ENSPIMA - 8 pages											
Relations presse - interviews											
Mailing prescripteurs											
Création d'un compte Facebook											

Retroplanning des actions de communications 2018-19 **des écoles et de La Prépa des INP**

- **Rétroplanning ENSC - Bordeaux INP**
- **Rétroplanning ENSCBP - Bordeaux INP**
- **Rétroplanning ENSEGID - Bordeaux INP**
- **Rétroplanning ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP**
- **Rétroplanning ENSTBB - Bordeaux INP**
- **Rétroplanning La Prépa des INP – Bordeaux**

Rétroplanning ENSC - Bordeaux INP (à venir)

Budget : 6 500

	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET
Plaquettes ENSC											
Impressions diverses (cartes de visite, Site internet (rédaction du contenu)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Participation des étudiants aux forums		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Plaquettes diplômes d'université											
Kakémonos	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Salons étudiants											
Campagne taxe d'apprentissage											
Chaire industrielle	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Transmission des actualités de l'école	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Guide de rentrée élèves											
Remises des diplômes											
Voeux personnels et élèves											
Appui à l'organisation d'événements	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Journées portes ouvertes											
Plaquette ENSC en anglais											

- Actions sur une période donnée
- - - Actions récurrentes sur l'année
- Actions dont le planning reste à définir

COM. EXTERNE

COM. INTERNE

2018 EVENEMENTIEL

Rétroplanning ENSCBP - Bordeaux INP

Sélection d'actions emblématiques 2018-2019

Objectif : Attirer les futurs élèves de l'ENSCBP

Communication sur les formations par apprentissage. La structuration de la communication sur les formations MAT et MCM, initiée en 2017-2018 avec le changement de CFA, se poursuit cette année avec l'organisation de présentations de l'ENSCBP dans les établissements d'origine des élèves, la participation aux salons étudiants et à la Journée Portes Ouvertes pour soutenir le recrutement dans ces formations.

Communication sur la formation continue. Le service de communication de l'ENSCBP accompagne le service formation continue et les responsables de formation pour leurs besoins de communication au niveau des diplômés d'établissement et de l'offre de formation courte adossée aux enseignements de spécialisations : pages spécifiques sur le site internet de l'école avec formulaire d'inscription, supports de communication print, activité de conseil pour le démarchage, supports de cours...

Objectifs : Favoriser l'employabilité des diplômés de l'ENSCBP et créer une dynamique commune

Dynamisation des relations avec les diplômés. Les diplômés de l'ENSCBP sont les ambassadeurs de l'école dans les entreprises et constituent un maillage fin de la présence dans celles-ci, en France et à l'étranger. La remise des diplômes, organisée par le service communication, permet d'accompagner symboliquement les diplômés vers le monde professionnel. Par la suite, des contacts réguliers avec les diplômés sont entretenus : informations sur la vie de l'école et de Bordeaux INP, témoignages (diplômés entrepreneurs, sportifs de haut niveau...), animation des réseaux sociaux professionnels...

Enquête d'image auprès des entreprises. Une enquête sera réalisée au 1^{er} semestre 2019 pour qualifier l'image et les éléments identitaires qu'ont les entreprises de l'école. Ses résultats seront publiés sur le site internet.

Objectif : Favoriser la mobilité internationale

Valorisation des actions financées par Erasmus+. En 2018-2019, le partenariat avec la Tunisie (doubles-diplômes avec l'ENIS et l'Ecole Polytechnique de Sousse) fera l'objet d'une campagne de communication spécifique dans la mesure où l'ENSCBP diplôme les deux premières élèves tunisiennes en 2018. L'information sera diffusée sur le site de l'école et les réseaux sociaux associés. Les diplômées seront mises à l'honneur lors de la remise des diplômes de l'ENSCBP.

Objectif : Affirmer le positionnement de l'ENSCBP sur le développement durable et la responsabilité sociétale

Organisation du forum DDRS. La 3^{ème} édition du Forum Développement Durable et Responsabilité Sociétale sera, pour la 1^e fois, organisée conjointement avec l'ENSEGID, jeudi 21 mars 2019. Lors de cet événement, les élèves présentent publiquement leurs projets sur la thématique du DDRS et les soumettent au questionnement du public : entreprises, collectivités, associations, citoyens. Cet événement permet de positionner l'ENSCBP comme un acteur-expert dans le domaine du DDRS.

Budget : 35 000 €

	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
COM. GENERALE	Site internet										
	Réseaux sociaux										
	Plaquette des formations										
	Enquêtes & relations presse										
	Supports divers (papeterie, diaporamas...)										
COM.	Campagne Forums Grandes Ecoles										
COM.	Campagne Admissibles des concours										
COM.	Salons étudiants										
COM.	Journée Portes Ouvertes										
COM.	Plaquette BDE										
COM.	Formation Continue										
COM.	Campagne Taxe d'apprentissage										
COM.	Hub des entreprises										
COM.	Journée de l'ingénieur										
COM.	Feuilletlets stages										
COM.	Relations AICBP										
COM.	Campagne prix Jousot-Dubien										
COM.	Fiches ENSCBP en anglais										
COM.	Feuillelet M.Sc.										
COM.	Infographies										
COM.	Forum DDIRS										
COM.	Prix Jean-Marc Gey										
COM.	Parcours DDIRS										
COM.	Remise des diplômes										
COM.	Réunions d'information										
COM.	Les RDV de Bordeaux INP										
COM.	Vidéos										
COM.	Enquête d'image / entreprises										
COM.	Cartographie spécialités 3A										

Actions sur une période donnée (Rose : Organisation, préparation / Magenta : Date de l'action)

Actions récurrentes sur l'année

Rétroplanning ENSEGID - Bordeaux INP

Budget : 21
660 €

	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Plaquettes ENSEGID											
Campagne de communication											
Salons étudiants + GZE											
Forums CPGE, IUT, CPI											
Réseaux sociaux (ENSEGID + Bordeaux INP)											
M&J site internet											
Rentrées des élèves											
Journée Métiers											
Les RDV de Bordeaux INP											
Guide d'accueil étudiants											
Guide d'accueil personnels											
Séminaires recherche mensuels											
Workshops											
Journée des doctorants											
M&J site Internet EA G&E											
Plaquette Taxe d'apprentissage											
Campagne Taxe d'apprentissage											
Réseau des diplômés (Mailing + News letter)											
Journées portes ouvertes											
Remise des diplômes											
Appui à l'organisation d'événements											
Gestion de service											
Cours communication & Insertion											
Evaluation des enseignement											
Vie étudiante											
Site Internet Réseau des diplômés											

COM. EXTERNE

COM. INTERNE

COM. RECHERCHE

COM. ENTR.

COM. COMM.

DIVERS

 Actions sur une période donnée (Rose : Organisation / Magenta : Date de l'action)
 Actions récurrentes sur l'année
 Actions dont le planning reste à définir

Rétroplanning ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP

Sélection d'actions emblématiques 2018-2019

Communication externe

Objectif : Assurer la promotion de l'ENSEIRB-MATMECA auprès des futurs élèves-ingénieurs

Communication dans les classes préparatoires. Réflexion autour de l'organisation des forums classes préparatoires : mieux former les élèves-ingénieurs de 1^{ère} année qui participent au forum. En effet, comme ils viennent tout juste d'entrer dans l'école, ils n'en connaissent pas tous les éléments de langage. Il est donc nécessaire de planifier des réunions d'information. Et impliquer d'avantage les élèves-ingénieurs de 2^{ème} et 3^{ème} année dans la participation aux forums.

De même, chaque année, un mailing est envoyé à l'ensemble des professeurs des classes préparatoires, filières MP, PC, PSI, PT, TSI (environ 2480 destinataires). Ce mailing contient un courrier de présentation de l'école et la plaquette institutionnelle. Nous allons effectuer un sondage pour savoir s'il est nécessaire de poursuivre l'envoi papier ou si le format numérique de la plaquette est suffisant.

Communication sur les formations en alternance. La structuration de la communication sur les formations RSI et SEE, initiée avec le changement de CFA, se poursuit cette année avec l'organisation de présentations de l'ENSEIRB-MATMECA dans les établissements d'origine des élèves, la participation aux salons étudiants et à la Journée Portes Ouvertes pour soutenir le recrutement dans ces formations.

Réalisation d'une vidéo de visite virtuelle de l'école. En complément du projet vidéo de Bordeaux INP, nous souhaitons réaliser une vidéo de visite virtuelle de l'école, avec l'aide du club vidéo de l'école (VOST), pour faire découvrir le cadre de travail de nos élèves-ingénieurs aux lycéens, élèves des classes préparatoires et étudiants en licence, BTS et IUT.

Objectif : Développer la notoriété et la visibilité de l'école auprès des entreprises

Refonte de la plaquette entreprise. Ce support à destination des entreprises présente les formations dispensées à l'école, les périodes de stages, les événements dédiés aux entreprises, etc. Nous souhaitons revoir le graphisme et le contenu.

Communication interne

Objectif : Mettre en place un affichage dynamique et améliorer la signalétique du bâtiment

Affichage dynamique. Pour répondre à des besoins de communication et d'information, un affichage dynamique sera installé dans l'école.

Signalétique. En complément de l'affichage dynamique, de nouveaux éléments de signalétique vont être installés, permettant de rendre plus compréhensible la circulation au sein de notre bâtiment.

Budget : 48 900 €

	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET
Plaquette ENSEIRB-MATMECA											
Plaquette Entreprises											
Plaquette Taxe d'Apprentissage											
Communication réussites											
Communication enjeux et métiers											
Relations presse / Enquêtes											
Réseaux sociaux											
Animation site internet											
Mailings / E-mailings											
Forums CPGE											
Salons étudiants / Portes Ouvertes											
Accueil lycéens											
Guide d'accueil élèves											
Les RDV de Bordeaux INP											
Guide d'accueil personnels											
Rentrée élèves											
Voeux élèves et personnels											
Barbecue											
MAJ site extranet											
Remise diplômes											
Journée Partenaires/Rencontres Métiers											
Vie étudiante											
Gestion service											
Appui à l'organisation d'événements											
Refonte site extranet											
Réalisation de vidéos											
Infographies											
Affichage dynamique / Signalétique											
Plaquette offre de location											

COM. EXTERNE

COM. INTERNE

DIVERS

PROJETS
2018-2019

 Actions sur une période donnée (Rose : Organisation / Magenta : Date de l'action)
 Actions récurrentes sur l'année
 Actions dont le planning reste à définir

ENSTBB - Bordeaux INP

Budget : 15
000 €

	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Plaquettes ENSTBB											
Salons étudiants											
Forums CPGE, IUT, CPI											
Site internet											
Réseaux sociaux											
Rentrée des élèves											
Les RDV de Bordeaux INP											
Campagne «Taxe d'apprentissage»											
Campagne «Offre de stages»											
Soutenances Stages											
Forum Métiers et entreprises											
Journées portes ouvertes											
Remise des diplômes											

COM. EXTERNE

COM. ENTREPRISE

EVENEMENTIEL

-  Actions sur une période donnée
-  Actions récurrentes sur l'année
-  Actions dont le planning reste à définir

Rétroplanning La Prépa des INP – Bordeaux

Budget : 7 000
€

	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Plaquette La Prépa des INP	■									■	■
Impressions diverses (cartes de visite, affiches...)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Goodies									■		
Opplades										■	
Journées portes ouvertes					■						
Salons étudiants (L'ETUDIANT, STUDYRAMA)		■		■	■						
Forum des anciens			■								

COM. EXTERNE

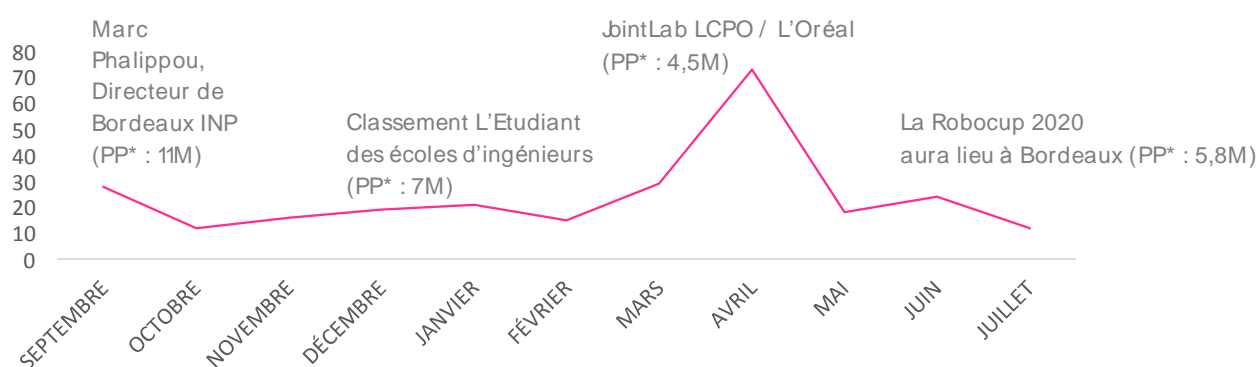
EVENEMENTIEL

[Etude] Retombées presse

Période du 01/07/2017 au 31/07/2018

COUVERTURE MEDIATIQUE

Exposition de la marque Bordeaux INP dans les médias, en nombre d'articles où Bordeaux INP est cité au moins une fois.



SOURCES PRINCIPALES

Titres de presse dans lesquels Bordeaux INP est cité le plus souvent

l'Etudiant

LA TRIBUNE
Bordeaux

SUD OUEST
www.sudouest.fr

AQUI!

E d u c a v o x
Le média des acteurs de l'école

*PP = Portée Potentielle : informations sur la quantité potentielle de personnes ayant été exposées à la marque Bordeaux INP.

[Statistiques] Site web

Google analytics - Période du 12/12/2016 > 31/07/2017



↙

Les visiteurs sont originaires de France

1. Bordeaux
2. Paris
3. Toulouse
4. Lyon
5. Rennes

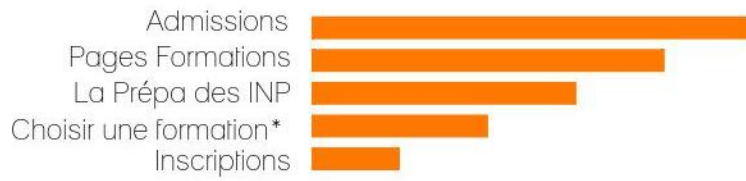


et de l'étranger

1. Maroc
2. Etats-Unis
3. Royaume-Uni
4. Tunisie
5. Canada

↙

Top 5 des pages les + vues



*Moteur de recherche

[Etudes] Présence de Bordeaux INP sur les réseaux sociaux

Période du 01/09/2016 > 31/07/2017

Le terme « Réseau social » en quelques mots






Il désigne « un ensemble de services permettant de développer des conversations et des interactions sur internet ». Très bien intégrés dans le quotidien des internautes, les réseaux sociaux ont contribué à faire changer les modes de communication. Il est donc devenu indispensable d'être présent sur ces différentes plateformes.

Avantages

- Développer sa notoriété et sa visibilité
- Valoriser son image
- Adapter sa communication aux différentes cibles
- Engager plus facilement le dialogue avec ses publics cibles

Petit lexique des réseaux sociaux

<p>FACEBOOK</p>  <p>1^{er} réseaux social au monde : 33 millions d'utilisateurs en France</p>	<p>Âge moyen : 30% des utilisateurs français ont entre 20 et 25 ans Profils variés (professionnels, étudiants, journalistes, institutions, ...)</p> <p>→ PUBLICATIONS : PHOTOS / LIENS / VIDEOS, SUR UN TON PLUTOT INFORMEL ET VULGARISE.</p> <p>Via Facebook, l'établissement s'adresse plus particulièrement à ses étudiants ou futurs étudiants.</p> <p><u>UN PEU DE VOCABULAIRE</u> Page = profil de la marque Post = actualité publiée Fan = Utilisateur abonné à la page Interactions = Partager (relayer l'actualité) / Commenter / Réagir (aimer / liker, adorer, rire...).</p>
---	---

<p>TWITTER</p>  <p>16 millions d'utilisateurs</p>	<p>Age moyen : 50% entre 25 et 49 ans / 49% CSP+</p> <p>→ PUBLICATIONS : LE MESSAGE EST COURT (140 CARACTERES MAX) ET CIBLE.</p> <p>Via Twitter, l'établissement s'adresse plus particulièrement à la presse ou à ses partenaires socio-économiques, scientifiques et institutionnels.</p> <p><u>UN PEU DE VOCABULAIRE</u> Profil = Compte de la marque / Tweet = actualité postée Abonné = Utilisateur qui suit le profil Interactions = J'aime / Retweet (partage) / réponse Mention : Citer un autre utilisateur à l'aide du @ Hashtag : mot clés permettant de référencer un tweet (#motclé)</p>
<p>CHAINE YOUTUBE</p>  <p>28,6 millions d'utilisateurs</p>	<p>Age moyen : 48% de 25 - 49 ans 52% viennent pour « s'informer, apprendre et progresser »</p> <p>→ PUBLICATIONS : VIDEOS SUR DES THEMES VARIES (VIE ETUDIANTE, FORMATION, RECHERCHE, TRANSFERT...).</p> <p>Via Youtube, l'établissement s'adresse au grand public.</p>
<p>SCOOP'IT</p>  <p>3 millions d'utilisateurs</p>	<p>→ REVUE DE PRESSE EN LIGNE, permettant de recenser et de publier l'intégralité des articles parus et dans lesquels Bordeaux INP est cité.</p> <p>Via Scoop'it, l'établissement s'adresse aux professionnels & aux scientifiques des secteurs liés aux domaines de formation et de recherche de Bordeaux INP.</p>
<p>LINKEDIN</p>  <p>14 millions d'inscrits</p>	<p>79% ont + de 34 ans / Âge moyen = 44 ans</p> <p>→ RESEAU SOCIAL PROFESSIONNEL permettant de créer son CV en ligne, développer ses contacts, consulter des offres d'emploi...</p> <p>Pour Bordeaux INP & ses écoles, LinkedIn permet de créer une communauté autour de ses employés et de ses diplômés.</p>
<p>PINTEREST</p>  <p>3,1 millions d'utilisateurs</p>	<p>85% de femmes</p> <p>→ L'OUTIL CONSISTE A "EPINGLER" UNE PHOTOGRAPHIE et la partager avec notre réseau. Autrement dit, créer un catalogue par centre d'intérêts (les tableaux : Bordeaux INP, les écoles, les étudiants ont du talent, RI, ...).</p>

TWITTER



Twitter Impressions



729,7k impressions
 soit 2085 impressions / jour
+126,3%*

Follower Metrics

Total Followers

Nombre de nouveaux abonnés

Totals

4 708

+21,5%*

Actual Followers gained

833

+126,4%*

People that you followed

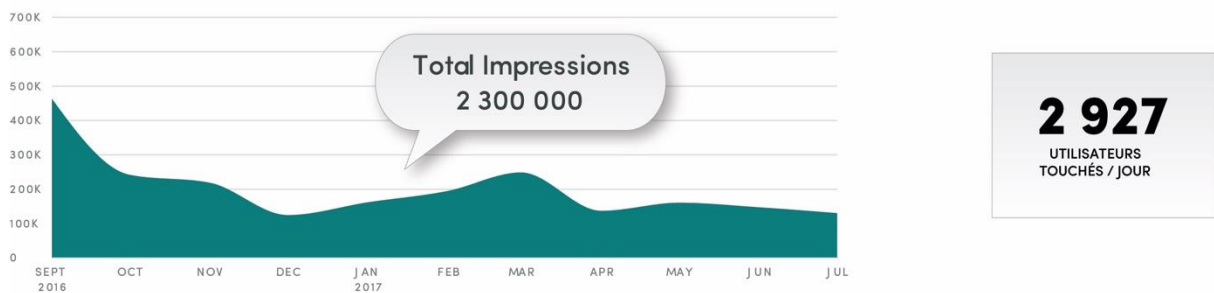
165

FACEBOOK

Facebook Activity Overview



Facebook Impressions



Audience Growth Metrics

Audience Growth Metrics	Totals
Total Fans	7 806
Likes	1 568
Unlikes	447
Net Likes	1 121

Nombre total de « j'aime »
toutes pages confondues

+15,7%*

Nombre « net » de likes
(≠ entre les « j'aime » et les désabonnements de la page)